

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2500

17 octobre 2011

SOMMAIRE

AIGGRE Helsinki Sàrl	119997	LCB Prop Co. B S.à r.l.	119984
AIMCo RE Subs (Luxembourg) III S.à r.l.	119954	LDV Management III Glenn Arrow S.C.A.	119984
Am Stadtpark GP II S.à r.l.	119978	LDV Management II Meigerhorn II S.C.A.	119984
Ardennes Invest Lux Sàrl	119996	Les Combes Investments S.A.	119984
BabySmile S.A.	119979	Les Résidences du Golf S.A.	119985
C. & M. S.A.	119977	Les Résidences du Golf S.A.	119989
CNIM Development	119985	Les Résidences du Golf S.A.	119990
Did Lux S.A.	119977	Les Résidences du Golf S.A.	119996
Essen German Holdings AREIII (Luxem- bourg) S.à r.l.	119954	Les Résidences du Golf S.A.	119996
Esther Six S.à r.l.	119989	Libra Capital SA	119978
Esther Sixteen S.à r.l.	119999	Lieber Racing Team S.à r.l.	119996
FAR S.A.	119983	L Select	119977
FIA-NET Europe	119983	Lukvie S.à r.l.	119997
INTRASOFT International S.A.	119959	Lumesse Holdings S.à r.l.	119978
IP DEVELOPPEMENT Luxembourg S.à r.l.	119999	LuxCloud S.A.	119997
JEM Lux S.A.	119990	Luxhosting Networks S.à r.l.	119997
John Zink International Luxembourg S.à r.l.	119977	Lux Marmedsa GP S.à r.l.	119982
Julius Baer Wealth Management (Europe) S.A.	119990	Magine	120000
Kingsway S.à r.l.	119976	Maslow I S.à r.l.	119999
Kingsway S.à r.l.	119976	Master Tel Finance S.A.	120000
Kissel SA	119996	Maxam Holdings S.à r.l.	119999
Kitano Holding S.A.	119976	Maxam Tire International S.à r.l.	120000
Lagunare S.A.	119982	Mea Power	119976
Lamain S.A.	119983	M&K Design S.à r.l.	119998
La Retouche Express s.à r.l.	119982	Philips International Finance S.A.	119998
LaSalle UK Property Company S.à r.l. ..	119978	Rovi Technologies S.à r.l.	119982
LCB Invest Co. S.à r.l.	119984	VICTAULIC International S.à r.l.	119985
		Wikalo Holding S.A.	119998
		Zouk SOL S.à r.l.	120000

**Essen German Holdings AREIII (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. AIMCo RE Subs (Luxembourg) III S.à r.l.).**

Capital social: EUR 12.501,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 11-13, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 161.740.

—
In the year two thousand and eleven, on the twenty-eight day of September.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of AIMCo RE Subs (Luxembourg) III S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 11-13, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 161.740 (the Company). The Company was incorporated on June 6, 2011 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on September 9, 2011 under number 2109 at page 101205. The articles of association of the Company (the Articles) have never been amended.

THERE APPEARED:

AIMCO RE Holdings (Luxembourg) III S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 11-13, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, having a share capital of fifty-two thousand five hundred euro (EUR 52,500) and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 160.209 (the Sole Shareholder),

here represented by Régis Galiotto, notary clerk, residing in Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. that twelve thousand five hundred (12,500) shares of the Company, having a par value of one euro (EUR 1) each, representing the entirety of the share capital of the Company, are duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items of the agenda, hereinafter reproduced.

II. that the agenda of the meeting is worded as follows:

1. Change of the Company's name into "Essen German Holdings AREIII (Luxembourg) S.à r.l.";
2. Amendment to article 1 of the articles of association of the Company (the Articles) in order to reflect the change under item 1.;
3. Change of the Company's corporate object and subsequent amendment of article 3 of the Articles which shall be read as follows:

" Art. 3. Corporate object.

3.1. The Company's object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.3. The Company may use any legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and may perform any transaction with respect to real estate or movable property."

4. Increase of the share capital of the Company by an amount of one euro (EUR 1) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, having a par value of one euro (EUR 1) each, to twelve thousand

five hundred and one euro (EUR 12,501) by way of the issuance of one (1) new share of the Company in registered form, having a par value of one euro (EUR 1), with the same rights and obligations as the existing shares;

5. Subscription to and payment of the share capital increase specified in item 3. above;

6. Amendment to article 5.1 of the Articles in order to reflect the change under item 3.;

7. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company to proceed, in the name and on behalf of the Company, to the above changes; and

8. Miscellaneous.

III. that the Meeting has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to change the Company's name from "AIMCo RE Subs (Luxembourg) III S.à r.l." to "Essen German Holdings AREIII (Luxembourg) S.à r.l.", with immediate effect.

Second resolution

As a consequence of the above resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 1 of the Articles, which will henceforth read as follows:

" **Art. 1.** The name of the company is "Essen German Holdings AREIII (Luxembourg) S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular by the law dated August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), as well as by the present articles of association (the Articles)."

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to change the Company's corporate object and subsequently amend the article 3 of the Articles which will henceforth read as follows:

" **Art. 3. Corporate object.**

3.1. The Company's object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.3. The Company may use any legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and may perform any transaction with respect to real estate or movable property."

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of one euro (EUR 1) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, having a par value of one euro (EUR 1) each, to twelve thousand five hundred and one euro (EUR 12,501) by way of the issuance of one (1) new share of the Company in registered form, having a par value of one euro (EUR 1), with the same rights and obligations as the existing shares.

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

Subscription – Payment

Thereupon, the Sole Shareholder, pre named and represented as stated above, declares to subscribe to one (1) new share of the Company in registered form, having a par value of one euro (EUR 1), and fully pays it up by way of a

contribution in cash in an aggregate amount of two hundred and eight thousand thirty nine euro (EUR 208,039), it being understood that such contribution in cash shall be allocated as follows:

- (i) an amount of one euro (EUR 1) to the share capital account of the Company; and
- (ii) an amount of two hundred and eight thousand thirty eight euro (EUR 208,038) to the share premium account of the Company.

The amount of two hundred and eight thousand thirty nine euro (EUR 208,039) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Sixth resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 5.1 of the Articles so that it shall henceforth read as follows:

" 5.1. The capital of the Company is set at twelve thousand and one euro (EUR 12,501) represented by twelve thousand and one (12,501) shares in registered form, having a par value of one euro (EUR 1) each, all subscribed and fully paid-up."

Seventh resolution

The Sole Shareholder finally resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company to proceed, on behalf of the Company, to the registration of the above changes.

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable, is approximately one thousand six hundred Euros (EUR 1,600).

The undersigned notary, who knows and understands English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall be binding.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, it signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-huitième jour du mois de septembre.

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de AIMCo RE Subs (Luxembourg) III S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est situé au 11-13, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500) et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 161.740 (la Société). La Société a été constituée le 6 juin 2011 suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié le 9 septembre 2011 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2109, page 101205. Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont pas été modifiés depuis.

A COMPARU:

AIMCO RE Holdings (Luxembourg) III S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social se situe au 11-13, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de cinquante-deux mille cinq cents euro (EUR 52.500) et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 160.209 (l'Associé Unique),

représenté par Régis Galiotto, clerc de notaire, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter:

I. que douze mille cinq cent (12.500) parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, représentant l'entière du capital social de la Société, sont dûment représentées à cette Assemblée qui est par conséquent valablement constituée et peut délibérer sur les points à l'ordre du jour, reproduit ci-après.

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Changement de la dénomination sociale de la Société en «Essen German Holdings AREIII (Luxembourg) S.à r.l.»;

2. Modification de l'article 1 des statuts de la société (les Statuts) afin de refléter le changement sous le point 1.;

3. Modification de l'objet social de la Société et modification subséquente de l'article 3 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 3. Objet social.**

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et peut effectuer des transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers.»

4. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de un euro (EUR 1) afin d'augmenter le capital social de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominatives d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune à douze mille cinq cent un euros (EUR 12.501) par voie d'émission de une (1) nouvelle part sociale de la Société sous forme nominative, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1), ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes;

5. Souscription et libération de l'augmentation de capital social spécifiée au point 3. ci-dessus;

6. Modification de l'article 5.1 des Statuts afin de refléter le changement sous le point 3.;

7. Modification du registre des associés de la Société afin d'y refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société afin de procéder pour le compte de la Société aux modifications ci-dessus; et

8. Divers.

III. que l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de changer la dénomination sociale de la Société en «Essen German Holdings AREIII (Luxembourg) S.à r.l.» avec effet immédiat.

Deuxième résolution

En conséquence, l'Associé Unique décide de modifier l'article 1 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}. Dénomination.** Le nom de la société est "Essen German Holdings AREIII (Luxembourg) S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).»

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de changer l'objet social de la Société et de modifier par conséquent l'article 3 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 3. Objet social.**

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir,

céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et peut effectuer des transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers.»

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de un euro (EUR 1) afin d'augmenter le capital social de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominatives d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune à douze mille cinq cent un euros (EUR 12.501) par voie d'émission de une (1) nouvelle part sociale de la Société sous forme nominative, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1), ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante et la libération intégrale de l'augmentation de capital de la manière suivante:

Souscription et Libération

Sur ces faits, l'Associé Unique précité et représenté comme ci-dessus, déclare souscrire à une (1) nouvelle part sociale de la Société, sous forme nominative, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) et la libère entièrement par un apport en numéraire d'un montant total de deux cent huit mille trente-neuf euros (EUR 208.239), étant entendu que ledit apport sera affecté de la manière suivante:

(i) un montant de un euro (EUR 1) au compte de capital social de la Société; et

(ii) un montant de deux cent huit mille trente-huit euros (EUR 208.238) au compte de prime d'émission de la Société.

Le montant de deux cent huit mille trente-neuf euros (EUR 208.239) est à la libre disposition de la Société, preuve en a été apportée au notaire instrumentant.

Sixième résolution

En conséquence, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **5.1.** Le capital de la Société est fixé à douze mille cinq cent un euros (EUR 12.500) représenté par douze mille cinq cent une (12.501) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

Septième résolution

L'Associé Unique décide finalement de modifier le registre des associés de la Société afin d'y refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société de procéder pour le compte de la Société à l'enregistrement des modifications ci-dessus.

Aucun autre point ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée est levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison cet acte sont estimés à environ mille six cents Euros (EUR 1.600.-).

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, certifie à la demande de la partie comparante que le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française et en cas de divergences entre les versions anglaises et françaises, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Le document ayant été lu au mandataire de la partie comparante, il a signé avec Nous, le notaire, le présent acte en original.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 octobre 2011. Relation: LAC/2011/44205. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 10 octobre 2011.

Référence de publication: 2011139270/274.

(110161170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2011.

INTRASOFT International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1253 Luxembourg, 2B, rue Nicolas Bové.

R.C.S. Luxembourg B 56.565.

COMMON DRAFT TERMS OF A CROSS-BORDER MERGER

Today the 29th of September of 2011 by and between:

a. "INTRASOFT INTERNATIONAL S.A." a société anonyme ,with registered office in Luxembourg (2b rue Nicolas Bové, L-1253, Luxembourg) and registered with the Luxembourg Trade and Companies Registrar under Number B 56565, legally represented by its Chief Executive Officer Mr Athanasios Kotsis, duly authorized to sign the present by a resolution of its Board of Directors dated 29/09/2011 (hereinafter referred to as the "Absorbing Company"), having a permanent establishment / branch in Greece under the name "INTRASOFT International S.A. Greek Branch", seated in Peania Attica Greece (19 Peanias-Markopoulou Av. -19002 Peania -Attica) and

b. "INTRACOM S.A. INFORMATION TECHNOLOGY & COMMUNICATION SERVICES" with the distinctive title "INTRACOM IT SERVICES", a société anonyme , with registered office in Peania Attica (19 km Markopoulou Ave., 190 02 Peania Attica, Greece) registered with the Attica Region (Eastern Attica District), under Number 29668/04/B/93/7 (2006), legally represented by its Chairman of the Board of Directors, Mr Sokratis Kokkalis, duly authorized to sign the present by a resolution of its Board of Directors dated 29/09/2011 (hereinafter referred to as the "Absorbed Company"), both the Absorbing and the Absorbed Company jointly hereinafter referred to as the "Merging Companies" represent the following:

A. The Boards of Directors of the Merging Companies hereinabove, came into negotiations to contemplate the Merger of the Merging Companies through the absorption of the Absorbed Company by the Absorbing Company, considering that the Merger will benefit to the shareholders, the customers and the employees, of the Merging Companies since the unification of the common and similar business operations of the Merging Companies will bring growth to their business activities and the unified and flexible administration practices, will allow significant operational cost reduction and upgrading of the services supplied which will lead to the improvement of their financial results. The Merger will enhance the management's effectiveness through single administration and exploitation of both Merging Companies' high expertise managers.

B. The merging companies confirm to be fully aware of each other's assets and liabilities as shown in the Financial Statements of 31st August 2011 of both the Merging Companies drawn up in order to be used to establish the conditions of the Merger pursuant to the provisions of article 261(4)e of the Luxembourg Law of 10th August 1915 on Commercial Companies "section XIV-Mergers" as amended and in force and pursuant to the provisions of art. 3 par.xii of the (Greek) Law 3777/2009 "Re Cross-Border Mergers of Capital Companies and other provisions" and in accordance with the provisions of Council Directive 2005/19/EC of 17 February 2005 amending the Directive 90/434/EEC 1990 on the common system of taxation applicable to mergers, divisions, transfers of assets and exchanges of shares concerning companies of different Member States of the EU which was implemented into the Luxembourg Law by the Law of 27th December 2007 (National Gazette of Luxembourg (Mémorial A, number 234) as in force as well as in accordance with the (Greek) Law 2578/1998 on "Mergers, demergers, partial demergers contribution of assets and exchange of shares between companies established in different EU member states and other provisions".

In view of the above the Boards of Directors of the Merging Companies draw up the present Common Cross Border Merger Plan (hereinafter the Common Merger Plan) pursuant to the provisions of Directive 2005/56/EC of the European Parliament and the Council of 26/10/2005 which was implemented into the Luxembourg Legislation by the Law of 10th August 1915 on Commercial Companies (as amended and in force), and was implemented into the Greek legislation by the Law 3777/2009 "Re Cross-Border Mergers of Capital Companies and other provisions" in combination with the Codified Law on Sociétés Anonymes L 2190/1920 (and in specific articles 68 par.2 and 69-77a) and the provisions of Law 2578/1998 as amended and in force.

The Common Merger Plan reads as follows:

1. The Absorbing Company is a Société Anonyme incorporated under the name "INTRASOFT INTERNATIONAL S.A.", with registered office in Luxembourg (2b rue Nicolas Bové, L-1253, Luxembourg) and registered with the Luxembourg Trade and Companies Registrar under Number B 56565.

and

the Absorbed Company is a Société Anonyme under the name "INTRACOM S.A. INFORMATION TECHNOLOGY & COMMUNICATION SERVICES" with the distinctive title "INTRACOM IT SERVICES", with registered office in Peania Attica Greece (19 km Markopoulou Ave., 190 02 Peania Attica) registered with the Attica Region (Eastern Attica District), under number 29668/04/B/93/7(2006).

2. According to its articles of association and its Financial Statements of 31/08/2011 the Absorbing Company's share capital on 31/08/2011 amounts to two million three hundred four thousand one hundred fifty EUROS (2.304.150) divided into ninety two thousand one hundred sixty six (92.166) ordinary (common) shares of a nominal value of twenty five (25,00) EUROS each. A number of 92.165 shares of the Absorbing Company corresponding to 99,9999% of the Absorbing Company's total share capital is held by the Absorbed Company, whereas one (1) share corresponding to 0,001% of the Absorbing Company's share capital is held by the company under the name "INTRAPAR INVESTMENTS AND TRANS-ACTIONS AND PARTICIPATION S.A." with the distinctive title "INTRAPAR S.A." No securities other than shares conferring a right to vote have been issued by the Absorbing Company.

3. According to its articles of association and its Financial Statements of 31/08/2011 the Absorbed Company's share capital on 31/08/2011 amounts to thirty eight million nine hundred twenty seven thousand six hundred EUROS (38.927.600,00) divided into twelve million two hundred eighty thousand (12.280.000,00) ordinary (common) shares of a nominal value of three EUROS and seventeen cents (3,17) each. All the shares of the Absorbed Company are held by the company under the name "INTRACOM HOLDINGS S.A.". No securities other than shares conferring a right to vote have been issued by the Absorbed Company.

4. As stipulated above as at 31/08/2011 the Absorbed Company held and still holds ninety two thousand one hundred sixty five (92.165) ordinary (common) shares of the Absorbing Company of a nominal value of twenty five EUROS (25,00) each, corresponding to 99,9999% of the Absorbing Company's total share capital.

5. The shares owned by the shareholders 2of the Absorbed Company will be exchanged with ordinary (common) shares in the Absorbing Company. The exchange ratio of the new shares to be issued by the Absorbing Company to the shares held by the shareholder of the Absorbed Company was determined by the Boards of Directors of the Merging Companies, after consideration of the Merging Companies' equities as well as the intrinsic value of the shares of each Merging Company as shown in the Financial Statements of 31/08/2011 of both the Merging Companies drawn up in order to be used to establish the conditions of the Merger, as follows:

a. ABSORBING COMPANY

Statement of financial position (I)

AMOUNTS IN EURO	31/08/2011
ASSETS	
Non-current assets	
Property, plant and equipment	1.117.430,12
Other intangible assets	1.100.284,42
Investment in subsidiaries	4.149.138,00
Available for sale financial assets	776.918,44
Deferred income tax assets	123.141,51
Trade and other receivables	32.326,66
	<u>7.299.239,15</u>
Current assets	
Trade and other receivables	41.167.481,21
Current income tax receivables	2.695.818,85
Cash and cash equivalents	8.235.734,11
	<u>52.099.034,17</u>
Total assets	59.398.273,32
EQUITY	
Capital and reserves attributable to the Company's equity holders	
Share capital	2.304.150,00
Fair value reserves	(1.375.228,40)
Other reserves	1.455.065,00
Retained earnings	14.959.589,84
Total equity	<u>17.343.576,44</u>
LIABILITIES	
Non-current liabilities	
Retirement benefit obligations	1.003.144,00
Long-term provisions for other liabilities and charges	435.983,58
	<u>1.439.127,58</u>
Current Liabilities	
Trade and other payables	19.270.336,83
Current income tax liabilities	3.452.876,38

Borrowings	16.695.235,77
Short-term provisions for other liabilities and charges	1.197.120,32
	<u>40.615.569,30</u>
Total liabilities	42.054.696,88
Total equity and liabilities	59.398.273,32
EQUITY:	17.343.576,44 EUROS.
NUMBER of SHARES:	92.166,00
Share's intrinsic value:	17.343.576,44 EUROS/92.166,00,00=188,177597 EUROS

b. ABSORBED COMPANY

Statement of financial position (I)

AMOUNTS IN EURO

31/08/2011

ASSETS

Non-current assets

Property, plant and equipment	2.692.016,22
Other intangible assets	6.941.290,38
Investment property	206.107,42
Investment in subsidiaries	22.067.201,93
Available for sale financial assets	2.442.055,07
Trade and other receivables	31.101,13
	<u>34.379.772,15</u>

Current assets

Inventories	18.078,51
Trade and other receivables	41.704.250,42
Current income tax receivables	2.545.769,80
Cash and cash equivalents	4.190.771,37
	<u>48.458.870,10</u>

Total assets	82.838.642,25
------------------------	---------------

EQUITY

Capital and reserves attributable to the Company's equity holders

Share capital	38.927.600,00
Share premium	8.538.483,53
Fair value reserves	(6.341.527,61)
Reserve of Law 1828	8.647.747,17
Not taxable reserve of interests	26.401,37
Statutory reserve	31.201,88
Retained earnings	<u>(38.143.519,43)</u>
Total equity	11.686.386,91

LIABILITIES

Non-current liabilities

Borrowings	623.548,60
Retirement benefit obligations	1.070.555,70
	<u>1.694.104,30</u>

Current Liabilities

Trade and other payables	28.464.534,70
Deferred income tax liabilities	1.965.143,00
Borrowings	37.155.744,92
Short-term provisions for other liabilities and charges	1.872.728,42
	<u>69.458.151,04</u>

Total liabilities	71.152.255,34
-----------------------------	---------------

Total equity and liabilities	82.838.642,25
--	---------------

EQUITY:	11.686.386,91 EUROS.
-------------------	----------------------

Shares:	12.280.000
-------------------	------------

Shares' intrinsic value:	11.686.386,91 EUROS/12.280.000=0,951660 EUROS
------------------------------------	---

6. Following identification of the intrinsic value of the Merging Companies' shares as above, the Boards of Directors agree that the ratio of exchange of the new shares to be issued by the Absorbing Company and to be exchanged for shares held by the shareholder of the Absorbed Company will be determined as follows:

Intrinsic share value of the Absorbing Company = 188,177597 EUROS

Intrinsic share value of the Absorbed Company = 0,951660 EUROS

Share exchange ratio: 188,177597 EUROS / 0,951660 = 197,736128

Following the above the shareholder of the Absorbed Company will exchange 197,736128 shares in the Absorbed Company for one (1) new share in the Absorbing Company (INTRASOFT INTERNATIONAL S.A.).

Furthermore, based on the shares exchange ratio hereinabove determined at the amount of 197,736128 it is specified that the number of shares in the Absorbing Company to which the Absorbed Company's shareholder is entitled to amounts to 62.102,96588 (12.280.000 issued shares of the Absorbed Company /197,736128 = 62.102,96588) rounded up to sixty two thousand one hundred and three (62.103) ordinary (common) of a nominal value of twenty five (25,00) EUROS each.

The total nominal value of the new shares to be issued (in total 62.103 shares) will amount to 1.552.575,00 EUROS (62.103 shares x 25,00 Euros) such total nominal value to be capitalized.

According to the above, the share capital of the Absorbing Company will be increased, as a result of the Merger by the amount of one million five hundred fifty two thousand five hundred and seventy five (1.552.575,00) EUROS, an amount which corresponds to the new shares that the shareholder of the Absorbed Company is entitled to i.e. sixty two thousand one hundred and three (62.103) ordinary (common) shares of a nominal value of twenty five (25,00) EUROS each. The new shares will be issued to the shareholder of the Absorbed Company in accordance with the aforementioned exchange ratio. Further to the above increase, the share capital of the Absorbing Company will amount to three million eight hundred fifty six thousand seven hundred twenty five (3.856.725,00) EUROS, divided into one hundred fifty four thousand two hundred sixty nine (154.269) ordinary (common) shares of a nominal value of twenty five (25,00) EUROS each.

It is noted that as a result of the Merger, the Absorbing Company will acquire a number of 92.165 shares of its own equity instruments (issued own shares), held by the Absorbed Company until the time the Merger takes effect, of a carrying value of 18.569.131,63 EUROS as shown in the books of the Absorbed Company. Such own shares along with the rest of the Absorbed Company's assets and liabilities will be contributed to the existing permanent establishment of the Absorbing Company in Greece and these shares will be cancelled according to the provision of article 49-3 of the Law of Luxembourg of 10th August 1915 on Commercial Companies.

Further to the cancellation of ninety two thousand one hundred sixty five (92.165,) own shares of a nominal value of 25,00 EUROS each, the share capital of the Absorbing Company will be decreased by the amount of two million three hundred four thousand one hundred twenty five (2.304.125,00) EUROS.

At the end of the procedure (as of the date the Merger takes effect) the share capital of the Absorbing Company will amount to one million five hundred fifty two thousand six hundred (1.552.600,00) EUROS divided to sixty two thousand one hundred and four (62.104) shares of a nominal value of twenty five (25,00) Euros each.

The aforementioned share exchange ratio determined by the Boards of Directors of the Merging Companies is deemed to be fair and reasonable.

7. On the date the Merger takes effect the Absorbed Company will be wound up without being subject to liquidation and its shares will be cancelled, whereas the shareholder of the Absorbed Company will become shareholder of the Absorbing Company.

8. The entirety of the Absorbed Company's assets and liabilities as recorded in its Financial Statements of 31/08/2011, as such will have been configured until the date the Merger takes effect, will be transferred to the Absorbing Company. Furthermore, including but not limited to, all tangible, intangible assets, machines, vehicles, trademarks, domain names, leasing contracts, sub-leasing contracts as well as rights, licenses of any kind, submission to development laws, incentives, contracts of any kind, participations to other entities and any claims of the Absorbed Company (the participation to the Absorbing Company included, on which the provisions of article 49-3 of the Law of Luxembourg of 10th August 1915 on Commercial Companies apply) will be transferred to the Absorbing Company as well.

The Absorbed Company's assets and liabilities as well as any kind of entitlements, claims, debts and any sort of legal relationship will be transferred by means of the Merger and according to the law to the Absorbing Company, which accepts by means of the present the Absorbed Company's liabilities and thus as of the date the Merger takes effect a statutory transfer which is equivalent to a full succession.

Where under the law the completion of special formalities is required for the transfer of the Absorbed Company's assets to the Absorbing Company, the Merging Companies undertake to accurately carry out those formalities.

9. As of the date the Merger takes effect (i.e. from the date of the publication in the National Gazette of Luxembourg (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of the resolution approving the Common Merger Plan and the Merger) the shareholders of the Absorbed Company will be entitled to share in profits of the Absorbing Company each fiscal year.

10. As of the day following the date of the Financial Statements of 31/08/2011 until the date of the publication in the National Gazette of Luxembourg (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of the shareholders' resolution

approving the Common Merger Plan and the Merger, the transactions of the Absorbed Company will be treated for accounting purposes as being carried out for the account of the Absorbed Company. As a result, as of the date the Merger takes effect (i.e the date of the publication in the National Gazette of Luxembourg (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of the resolution approving the Common Merger Plan and the Merger) the transactions of the Merging Companies will be treated for accounting purposes as being carried out for the account of the Absorbing Company.

11. There are no shareholders having special rights and no special rights are granted to beneficiaries of titles other than shares.

12. No special privileges are granted to the experts scrutinizing the Common Draft Terms of the Merger and to the members of administrative, supervisory or auditing bodies of the Merging Companies.

13. There are no repercussions likely to affect the employment of the Merging Companies.

The Merging Companies are not under the obligation to grant their employees rights of participation to their administrative bodies according to the provisions of article 14 of the Greek Law 3777/2009 and Article L.426-1 of Section 1 of Chapter VI of the Labor Code of Luxembourg.

Pursuant to Article 274 (3) of the Law of Luxembourg of 10th August 1915 on Commercial Companies as amended and in force and pursuant to Article 12 par. 4 of the (Greek) Law 3777/2009, the Absorbed Company's rights and obligations arising from contracts of employment existing at the date on which the Merger takes effect shall -by reason of the Merger taking effect -be transferred to the Absorbing Company on the date on which the Merger takes effect.

14. The description of any properties, machines, vehicles, equipment etc that will be transferred to the Absorbing Company as well as the Absorbed Company's leasing contracts and its participations to third companies will be included in the Merger's notarial deed.

It is noted in particular, that the Absorbed Company is the sole owner of the following two properties (real estate) described in specific in a duly registered Industry Spin-Off notarial deed with number 10.054/29.12.2005 of Mrs Eleni Dilpoudi -Dolgera notary public - seated in Athens, and in specific: a) a parcel located in Peania Attica Greece at the site "POUSSI HATZI" at the landed region of the Municipality of Peania, outside the approved street-plan of the city of Peania, on the provincial road Peanias -Markopoulou, and on a country lane, of one thousand six hundred forty one (1.641) square meters, according to the contract of purchase and according to a recent count, b) a parcel located in Peania Attica Greece at the site "POUSSI HATZI" at the landed region of the Municipality of Peania, outside the approved street-plan of the city of Peania, on the provincial road Peanias -Markopoulou, and on a country lane, of one hundred thirty one and fifty (131,50) square meters according to the contract of purchase and according to a recent count.

15. No change to the articles of association of the Absorbing Company will result from the Merger apart from the amendment to art. 5 regarding the Absorbing Company's share capital. The articles of association of the absorbing company to result from the Merger are attached to the present Common Merger Plan as appendix 1 and form its integral part.

16. The creditors and the shareholders of the Absorbing and the Absorbed Company will exercise their rights in accordance with the provisions of the Luxembourg Company Act (Law of 10th August 1915 on Commercial Companies as amended and in force) and in accordance with the (Greek) Law 3777/2009 and they may, obtain complete information on the content of the above provisions of the law and the ways they may exercise their rights, without being charged, as regards the Absorbing Company at its registered offices in Luxembourg (2b rue Nicolas Bové, L-1253, Luxembourg) and/or at the premises of its Greek Branch in Peania Attica Greece (19 km Markopoulou Ave. 190 02 -Peania Attica) and as regards the Absorbed Company at its registered offices in Peania Attica Greece (19 km Markopoulou Ave. 190 02 -Peania Attica).

Pursuant to the legislation applicable the shareholders of the Merging Companies have the rights of examining and obtaining copies at the aforementioned addresses respectively. The above documents are already at the disposal of the shareholders of the Merging Companies.

In witness whereof the Merging Companies as duly represented have signed the present Common Cross-Border Merger Plan in seven (7) copies, whereas each one received one copy whereas the rest will be submitted to the Competent Authorities.

THE CONTRACTING PARTIES

FOR INTRACOM IT SERVICES / FOR INTRASOFT INTERNATIONAL S.A.

INTRACOM S.A. INFORMATION TECHNOLOGY and COMMUNICATION SERVICES / INTRASOFT INTERNATIONAL

Signatures

Chairman of the Board of Directors / Chief Executive Officer

Appendix 1

UPDATED ARTICLES OF ASSOCIATION AS AT..., 2011

STATUTS COORDONNES A LA DATE DU ..., 2011

1. Name, Duration, Object, Registered office

Art. 1. There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a corporation in the form of a société anonyme, under the name of "INTRASOFT INTERNATIONAL S.A."

Art. 2. The corporation is established for an unlimited duration.

Art. 3. The object of the corporation is the holding of participations, in any form whatever, in Luxembourg companies and foreign companies, and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind, and the administration, control and development of its portfolio. The corporation may carry out any commercial, industrial or financial operation which it may deem useful in accomplishment of its purposes.

3.1 The object of the company is:

3.1.1 The provision of any kind of services related to:

- 1) information technology
- 2) telematics;
- 3) telecommunications;
- 4) contracting out of information technology workers' services on short-term bases;
- 5) translation;
- 6) production, trading, design and performance of any kind of software and in general any other similar object;
- 7) production of hardware information technology equipment;

3.1.2 The import, trade, manufacture, installation and maintenance of all kinds of electronic and mechanical equipment for IT and communication systems;

3.1.3 The development, design, purchase and import of materials and execution / implementation of all kinds of software and electronic systems of multiple use;

3.1.4 The creation and selling of audio and visual materials, of educational, training scientific and entertaining nature, by any technical means and form, under the provisions of law applicable from time to time;

3.1.5 The mediation for the selling of audio and visual works created by third parties;

3.1.6 The supply of and trade in all the necessary technical means, equipment and software, as well as all the consumables and spares required for the establishment, exploitation, good operation and development of any kind of "lotteries" in Luxembourg or abroad;

3.1.7 The undertaking of management, concession or exploitation contracts concerning any operations and fixed assets belonging to Legal Entities of Public or Private Law, Public Utilities, Organizations, Public Enterprises and individuals;

3.1.8 The participation in public contracts (for works, procurements, services) the awarding of which includes partial or total self-funding through the participation of private entities in the commercial exploitation of such works, the share capital payment or other kinds of joint venturing in special enterprises that may be established for the exploitation of public works, procurements or services;

3.1.9 The development and exploitation of any kind of subscriber services to individuals and enterprises;

3.1.10 The provision of Value Added Services to telecommunication and IT infrastructures using different technical platforms, current or future, such as: Audiotex, Interactive Voice Response (IVR), Paging, Internet, Video-Streaming, Mobile Internet, Mobile Services (SMS, MMS, Mobile Video / Video Streaming, Alerting etc), WEB / WAP Services, Content Hosting, e-commerce (through Internet, Mobile Internet, Digital TV etc), Digital Television etc; provision of such services to or on behalf of third parties against payment;

3.1.11 The provision of call center services, provision of telephone support services (customer service, tele-secretary, help lines, troubleshooting center, information services, fax services) and provision of information; provision of e-commerce services, development and exploitation of databases; provision of such services to or on behalf of third parties against payment;

3.1.12 The collection, processing, sorting, recording, management, updating and maintaining of any type of data and information and the sale thereof - through different technologies - to third parties against payment. The collection, analysis, processing etc of data and information on behalf of third parties for the purpose of their exclusive sale thereto;

3.1.13 The concession of the use of its premises or equipment to third parties against payment;

3.1.14 The provision of specialized education and training services to the personnel of Luxembourgish or foreign legal entities of the private or the public sector, of any legal form, in Luxembourg or abroad, on modern training methods and systems, on the new technical applications and potentials in the fields of Communication, Telematics and new Added Value Services, Research and Technology, Business Administration and Information Management; organization of seminars and training lectures for the better organization and operation of the said legal entities;

3.1.15 The provision of consultation services as well as organization and support services within the said business activities, to Luxembourgish or foreign natural or legal entities of the private of the public sector in or out of Luxembourg;

3.1.16 The elaboration of studies and participation in research and development EU programs and provision of related consulting and support services to third interested parties (Luxembourgish or foreign individuals or legal entities) for the implementation of large - scale projects and development programs;

3.1.17 The representation of any kind of Luxembourgish or foreign corporations pursuing the same or similar objectives and mediation for the entering into business contracts between such corporations and third parties;

3.1.18 The supply, installation and operation of tolls and transport fare collection systems, as regards the use of public networks.

3.2 The company, in order to achieve its object, may:

a) participate in any domestic or foreign company, which has the same or similar objects, under any corporate form and merge with another company or absorb another similar company, either personal or corporate, under any type of corporate status, or contribute a branch in any existing company or any new company to be established;

b) co-operate with any physical or juridical person, in any way, for the purpose of achieving the corporate objects;

c) give bill sureties or guarantees in favour of third physical or juridical persons with which the company does business or in which the company participates, for the benefit of the company and for the purpose of achieving the corporate objects, offering any nature of securities, either contractual or real rights;

d) request that letters of guarantees or credits on securities be issued, either in euro or in other currencies, in favour of third physical or juridical persons with which the company does business or in which the company participates, for the benefit of the company and for the purpose of achieving the corporate objects, offering any nature of securities, either contractual or real rights;

e) establish branches or agencies or offices anywhere in Luxembourg or abroad;

f) engage in any other activities, in addition to the ones mentioned above, in or out of Luxembourg, at any time and with any person, as may be deemed expedient or necessary for the promotion and attainment of its objectives or in favor of its interests.

Art. 4. The registered office of the corporation is established in Luxembourg. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors. In the event that the board of directors determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent, that would interfere with the normal activities of the Corporation at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the corporation which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg corporation.

II. Social capital, Shares

Art. 5. The share capital of the company amounts to one million five hundred fifty two thousand six hundred (1,552,600.00) EUROS divided into sixty two thousand one hundred and four (62,104) shares of a nominal value of twenty five (25.00) EURO each.

The subscribed capital of the corporation may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation. The corporation may, to the extent and under terms permitted by law, redeem its own shares.

Art. 6. The shares of the corporation may be in registered form or in bearer form or partly in one form or the other form, at the option of the shareholders subject to the restrictions foreseen by law.

A register of registered shares will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register will contain all the information required by article thirty-nine of the law of August tenth, nineteen hundred and fifteen on commercial companies, as amended. Ownership of registered shares will be established by inscription in the said register. Certificates of these inscriptions shall be issued and signed by two directors. The corporation may issue certificates representing bearer shares. These certificates shall be signed by two directors. The corporation will recognize only one holder per share; in case a share is held by more than one person, the persons claiming ownership of the share will have to name a unique proxy to present the share in relation to the corporation. The corporation has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as the sole owner in relation to the corporation.

III. General meetings of shareholders

Art. 7. Any regularly constituted meeting of shareholders of the corporation shall represent the entire body of shareholders of the corporation. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the corporation. The general meeting is convened by the board of directors. It may also be convoked by request of shareholders representing at least 10% of the corporation's share capital.

Art. 8. The annual general meeting of shareholders shall be held at the registered office of the Corporation, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the first Tuesday of June at 11.00 a.m. If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting. The quorum and time required by law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the corporation, unless otherwise provided herein. Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing, cable, telegram, telex or telefax.

Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented. The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders. If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting the meeting may be held without prior notice or publication.

IV. Board of directors

Art. 9. The corporation shall be managed by a board of directors composed of three members at least who need not be shareholders of the corporation. The directors shall be elected by the shareholders at their annual general meeting which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six years and the directors shall hold office until their successors are elected.

The directors are elected by a simple majority vote of the shares present or represented.

Any director may be removed with or without cause by the general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled out on a temporary basis until the next meeting of shareholders, by observing the applicable legal prescriptions.

Art. 10. The board of directors shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders. The board of directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside at all meeting of shareholders and of the board of directors, but in his absence, the shareholders or the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting. Written notice of any meeting of the board of directors must be given to directors twenty-four hours at least in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each director in writing, by cable, telegram, telex or telefax, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors.

Any directors may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by cable, telegram, telex or telefax another director as his proxy. A director may represent more than one of his colleagues.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors are present or represented at a meeting of the board of directors.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the directors present or represented at such meeting.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or telefax, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 11. The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two directors. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, the managing director, or by two directors.

Art. 12. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the corporation's interests. All powers not expressly reserved by law or by these Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors. According to article 60 of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, the daily management of the corporation as well as the representation of the corporation in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, associates or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be settled by a resolution of the board of directors. The corporation may also grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

Art. 13. The corporation will be bound by the joint signature of two directors or the sole signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors.

V. Supervision of the corporation

Art. 14. The operations of the corporation shall be supervised by one or several statutory auditors, which may be shareholders or not. The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditors, and shall determine their number, remuneration and term of office which may not exceed six years.

VI. Accounting year, Balance

Art. 15. The accounting year of the corporation shall begin on January the first of each year and shall terminate on December the 31st.

Art. 16. From the annual net profits of the corporation, five per cent (5 %) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10 %) of the subscribed capital of the corporation as stated in article 5 hereof or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 hereof. The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, will determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. Interim dividends may be distributed by observing the terms and conditions foreseen by law.

VII. Liquidation

Art. 17. In the event of dissolution of the corporation, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

VIII. Amendment of the articles of incorporation

Art. 18. These Articles of Incorporation may be amended by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the conditions of quorum and majority foreseen in article 67-1 of the Law of August tenth, nineteen hundred and fifteen on commercial companies, as amended.

IX. Final clause, Applicable law

Art. 19. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of August tenth, nineteen hundred and fifteen on companies and amendments thereto.

Follows the French version:

I. Nom, Durée, Objet, Siège social

Art. 1^{er}. Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de "INTRASOFT INTERNATIONAL S.A.".

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. L'objet de la société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. Elle pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de son objet.

Art. 3.1. En particulier, l'objet de la société concerne:

Art. 3.1.1. La prestation de toutes sortes de services en rapport avec:

- 1) la technologie informatique
- 2) la télématique
- 3) la télécommunication
- 4) les prestations d'informaticiens sur base de contrats à courte-durée
- 5) la traduction
- 6) la production, la vente, la conception et l'exécution de systèmes logiciels de toute nature et en général tout autre objet similaire
- 7) la production d'équipements électroniques informatiques

Art. 3.1.2. L'importation, le commerce, la fabrication, installation et maintenance de toutes sortes d'équipements électroniques et mécaniques pour l'informatique et des systèmes de communication;

Art. 3.1.3. Le développement, la conception, l'achat et l'importation de matériels et l'exécution / mise en oeuvre de toutes sortes de logiciels et de systèmes électroniques d'usage multiple;

Art. 3.1.4. La création et la vente de matériel audio et visuel, à caractère éducatif, pour la formation scientifique et de nature ludique, par tout moyen technique et sous toute forme, en vertu des dispositions de la loi applicable;

Art. 3.1.5. La médiation pour la vente d'oeuvres audio et visuels créés par des tiers;

Art. 3.1.6. L'approvisionnement et le commerce de tous les moyens techniques nécessaires, l'équipement et des logiciels, ainsi que tous les consommables et pièces de rechange nécessaires à l'établissement, l'exploitation, le bon fonctionnement et au développement de toute sorte de "loterie" au Luxembourg ou à l'étranger;

Art. 3.1.7. La participation à des contrats de gestion, de concession ou d'exploitation concernant les opérations et les immobilisations appartenant à des entités juridiques du droit public ou privé, les services publics, organisations, entreprises publiques et les particuliers;

Art. 3.1.8. La participation à des marchés publics (de travaux, fournitures et services) pour lesquels l'attribution implique un financement partiel ou total d'entités privées exploitant ces marchés, la souscription de capital ou d'autres types d'association momentanée dans des entreprises ad hoc qui peuvent être établies pour l'exploitation des travaux publics, les fournitures ou les services;

Art. 3.1.9. Le développement et l'exploitation de tout type de services d'abonnés à des individus et des entreprises;

Art. 3.1.10. La fourniture de services à valeur ajoutée aux infrastructures de télécommunications et d'informatique en utilisant différentes plates-formes techniques, actuelles ou futures, telles que: Audiotex, Interactive Voice Response (IVR), Paging, Internet, le streaming vidéo, Internet mobile, services mobiles (SMS, MMS, vidéo mobile / vidéo en streaming, Alerting, etc.), WEB / WAP services, hébergement de contenu, e-commerce (par le biais d'Internet, Internet mobile, télévision numérique, etc), télévision numérique, la fourniture de ces services à ou pour le compte de tiers contre rémunération;

Art. 3.1.11. La fourniture de centres d'appels, la fourniture de services d'assistance en ligne (service à la clientèle, télésecrétaire, hotlines, un centre de dépannage, des services d'information, services de fax) et la fourniture de l'information, la fourniture de services e-commerce, le développement et l'exploitation des bases de données, la fourniture de ces services à ou pour le compte de tiers contre rémunération;

Art. 3.1.12. La collecte, le traitement, le tri, l'enregistrement, la gestion, la mise à jour et la maintenance de tout type de données et d'information et de la vente de celle-ci - grâce à diverses technologies - à des tiers contre paiement. La collecte, l'analyse, le traitement, etc. des données et des informations au nom de tiers dans le but de leur mise en vente exclusive;

Art. 3.1.13. La concession de l'usage de ses locaux ou d'équipement à des tiers, contre rémunération;

Art. 3.1.14. La fourniture d'une éducation spécialisée et de services de formation pour le personnel de personnes morales luxembourgeoises ou étrangères du secteur privé ou du secteur public, de toute forme juridique, au Luxembourg ou à l'étranger, sur les méthodes de formation modernes et des systèmes, sur les nouvelles applications techniques et les potentialités dans les domaines de communications, de télématique et de nouveaux services à valeur ajoutée, recherche et technologie, en administration des affaires et de gestion de l'information; l'organisation de séminaires et de conférences de formation pour une meilleure organisation et gestion de ces entreprises;

Art. 3.1.15. La fourniture de services de consultation ainsi que l'organisation des services et du soutien dans ses affaires, à des personnes physiques ou morales, luxembourgeoises ou étrangères du secteur privé ou secteur public dans ou en dehors du Luxembourg;

Art. 3.1.16. L'élaboration d'études et participation à des programmes européens de recherche et développement, et fourniture de conseils et services connexes aux tiers intéressés (individus luxembourgeois ou étrangers ou personnes morales) pour la mise en place de grands projets et programmes de développement;

Art. 3.1.17. La représentation de tout type de sociétés luxembourgeoises ou étrangères poursuivant des objectifs identiques ou similaires et la médiation pour la conclusion de contrats d'affaires entre ces sociétés et des tiers;

Art. 3.1.18. La fourniture, l'installation et l'exploitation de péages et les systèmes de collecte de transports tarifés, en ce qui concerne l'utilisation des réseaux publics.

3.2 Afin de poursuivre son objet, la Société pourra:

a) Participer à n'importe quelle entreprise, locale ou étrangère, poursuivant les mêmes objectifs ou des fins similaires, sous n'importe quelle forme sociale et fusionner avec une autre société ou absorber une autre entreprise similaire, individuelle ou sociale, de n'importe quelle forme juridique ou offrir une branche d'activités à une société déjà existante ou à une nouvelle société, en formation.

b) Collaborer avec n'importe quelle personne, physique ou juridique, de n'importe quelle manière en vue de la prospérité des objectifs sociaux.

c) Offrir des avals ou des garanties envers des tierces personnes, physiques ou juridiques, avec lesquelles elle collabore ou auxquelles elle participe, afin d'obtenir un bénéfice et la réussite de l'objet de la Société, moyennant des sûretés personnelles ou réelles, de toute nature.

d) Demander l'expédition de lettres de garanties ou de crédits garantis, en euro ou en devises étrangères, en faveur de toutes tierces personnes, physiques ou juridiques avec lesquelles elle collabore ou auxquelles elle participe, dans l'intérêt de la Société et la réussite de ses buts, moyennant l'offre de sûretés personnelles ou réelles, de toute nature.

e) Etablir des succursales, agences ou bureaux en n'importe quel endroit dans le pays même ou à l'étranger.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg). Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

II. Capital social, Actions

Art. 5. La société a un capital social souscrit de EURO 1.552.600,00 (un million cinq cent cinquante deux mille six cent euros) représenté par 62.104 (soixante deux mille cent quatre) actions d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'Assemblée Générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts. La société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi, racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur, au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi. Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article trente-neuf de la loi modifiée du dix août mil neuf cent quinze concernant les sociétés commerciales. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs. La société pourra émettre des certificats représentatifs d'actions au porteur. Ces certificats seront signés par deux administrateurs. La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la société. La société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

III. Assemblées générales des actionnaires

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la société. L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration.

Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant 10% au moins du capital social.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la société ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le premier mardi du mois de juin à 11.00 heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieu spécifiés dans les avis de convocation. Les quorum et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la société, dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie une autre personne comme son mandataire. Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires. Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

IV. Conseil d'administration

Art. 9. La société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la société. Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés. Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires. Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la loi.

Art. 10. Le conseil d'administration choisira en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou téléfax un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les uns les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président, l'administrateur délégué ou par deux administrateurs.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la société. Tous pouvoirs que la loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

La gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale. La société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. La société sera engagée par la signature collective de deux administrateurs ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

V. Surveillance de la société

Art. 14. Les opérations de la société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six ans.

VI. Exercice social - Bilan

Art. 15. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Sur le bénéfice annuel net de la société il est prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10 %) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces statuts, ou tel que augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5. L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

VII. Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

VIII. Modification des statuts

Art. 18. Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

IX. Dispositions finales - Loi applicable

Art. 19. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi modifiée du dix août mil neuf cent quinze concernant les sociétés commerciales.

PROJET COMMUN DE FUSION TRANSFRONTALIERE

PAR ABSORPTION DE LA SOCIETE

«INTRACOM IT SERVICES S.A.»

PAR LA SOCIETE

«INTRASOFT INTERNATIONAL S.A.»

En ce 29 septembre 2011 entre:

a. «INTRASOFT INTERNATIONAL S.A.» une société anonyme ayant son siège social au Luxembourg (2b rue Nicolas Bové, L-1253, Luxembourg) et inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le Numéro B 56565, légalement représentée par son Président Directeur Général, M. Athanasios Kotsis, dûment habilité à signer le présent acte par une résolution de son Conseil d'Administration en date du 29/09/2011 (ci-après désignée par la «Société Absorbante»), et qui possède un établissement permanent / une succursale en Grèce sous le nom de «INTRASOFT International S.A. Greek Branch», située à Peania, Attique, Grèce (19, Peania-Markopoulou Av. -19002 Peania-Attique) et

b. «INTRACOM S.A. INFORMATION TECHNOLOGY & COMMUNICATION SERVICES» portant la dénomination distinctive «INTRACOM IT SERVICES», une société anonyme ayant son siège social à Peania, Attique (19 km Markopoulou Ave., 190 02 Peania Attique, Grèce) enregistrée auprès de la Région d'Attique (District d'Attique de l'Est), sous le Numéro 29668/04/B/93/7(2006), légalement représentée par le Président de son Conseil d'Administration, M. Sokratis Kokkalis, dûment habilité à signer le présent acte par une résolution de son Conseil d'Administration en date du 29/09/2011 (ci-après désignée par la «Société Absorbée»), la Société Absorbante et la Société Absorbée étant conjointement désignées ci-après par les «Sociétés Fusionnantes», déclarent ce qui suit:

A. Les Conseils d'Administration des Sociétés Fusionnantes précitées ont entamé des négociations dans l'objectif de prévoir la Fusion des Sociétés Fusionnantes au travers de l'absorption de la Société Absorbée par la Société Absorbante, considérant que la Fusion sera profitable aux actionnaires, aux clients et aux employés des Sociétés Fusionnantes étant donné que l'unification des activités commerciales communes et similaires des Sociétés Fusionnantes favorisera la croissance de leurs activités commerciales et que des pratiques administratives unifiées et flexibles permettront une réduction significative des coûts d'exploitation et une amélioration des services fournis qui conduiront à une progression de leurs résultats financiers. La Fusion améliorera l'efficacité de la gestion par une administration et une exploitation uniques par les directeurs hautement experts des deux Sociétés Fusionnantes.

B. Les Sociétés Fusionnantes confirment avoir une parfaite connaissance de leurs actifs et passifs respectifs tels qu'indiqués dans les états comptables arrêtés en date du 31 août 2011 des deux Sociétés Fusionnantes établis dans l'objectif de définir les conditions de la Fusion conformément aux dispositions de l'article 261(4)e de la Loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les Sociétés Commerciales «section XIV -Fusions» telle que modifiée et en vigueur et conformément aux dispositions de l'art. 3 par.xii de la Loi (Grecque) 3777/2009 «Fusions Transfrontalières des Sociétés de Capitaux et autres dispositions» et conformément aux dispositions de la Directive du Conseil 2005/19/CE du 17 février 2005 modifiant la Directive 90/434/CEE de 1990 sur le système commun d'imposition applicable aux fusions, scissions, transferts d'actifs et échanges d'actions concernant des sociétés d'États Membres différents de l'UE qui a été transposée en droit luxembourgeois par la Loi du 27 décembre 2007 (Journal officiel du Luxembourg, Mémorial A, numéro 234) telle qu'applicable et conformément à la Loi (Grecque) 2578/1998 sur les «Fusions, scissions, scissions partielles, apports d'actifs et échanges d'actions entre sociétés établies dans des États Membres différents de l'UE ainsi que d'autres dispositions».

Compte tenu de ce qui précède, les Conseils d'Administration des Sociétés Fusionnantes ont établi le présent Projet Commun de Fusion Transfrontalière (ci-après le Projet Commun de Fusion) conformément aux dispositions de la Directive 2005/56/CE du Parlement européen et du Conseil du 26/10/2005 qui a été transposée dans la Législation luxembourgeoise par la Loi du 10 août 1915 sur les Sociétés Commerciales (telle que modifiée et applicable) et a été transposée dans la législation grecque par la Loi 3777/2009 «Fusions Transfrontalières des Sociétés de Capitaux et autres dispositions» conjointement avec la Loi Codifiée sur les Sociétés Anonymes L 2190/1920 (et en particulier les articles 68 par.2 et 69-77a) ainsi que les dispositions de la Loi 2578/1998 telle que modifiée et en vigueur.

Le Projet Commun de Fusion stipule ce qui suit:

1. La Société Absorbante est une Société Anonyme constituée sous le nom de «INTRASOFT INTERNATIONAL S.A.», ayant son siège social au Luxembourg (2b rue Nicolas Bové, L-1253, Luxembourg) et inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le Numéro B 56565.

et

la Société Absorbée est une Société Anonyme constituée sous le nom de «INTRACOM S.A. INFORMATION TECHNOLOGY & COMMUNICATION SERVICES» portant la dénomination distinctive «INTRACOM IT SERVICES», ayant son siège social à Peania, Attique, Grèce (19 km Markopoulou Ave., 190 02 Peania Attique) enregistrée auprès de la Région d'Attique (District d'Attique de l'Est), sous le numéro 29668/04/B/93/7(2006).

2. Selon ses statuts et ses états comptables arrêtés au 31/08/2011, le capital social de la Société Absorbante au 31/08/2011 s'élève à deux millions trois cent quatre mille cent cinquante euros (2 304150) divisé en quatre-vingt-douze mille cent soixante-six (92 166) actions ordinaires (communes) d'une valeur nominale de vingt-cinq (25,00) euros chacune. Un nombre de 92 165 actions de la Société Absorbante correspondant à 99,9999 % du capital social total de la Société Absorbante est détenu par la Société Absorbée, tandis qu'une (1) action correspondant à 0,001% du capital social de la Société Absorbante est détenu par la société sous le nom de «INTRAPAR INVESTMENTS AND TRANSACTIONS AND PARTICIPATION S.A.» sous la dénomination distinctive «INTRAPAR S.A.». Aucun autre titre en dehors des actions conférant un droit de vote n'a été émis par la Société Absorbante.

3. Selon ses statuts et ses états comptables arrêtés au 31/08/2011, le capital social de la Société Absorbée au 31/08/2011 s'élève à trente-huit millions neuf cent vingt-sept mille six cent euros (38 927 600,00) divisé en douze millions deux cent quatre-vingt mille (12 280 000,00) actions ordinaires (communes) d'une valeur nominale de trois euros et dix-sept cents (3,17) chacune. L'intégralité des actions de la Société Absorbée est détenue par la société sous le nom de «INTRACOM HOLDINGS S.A.». Aucun autre titre en dehors des actions conférant un droit de vote n'a été émis par la Société Absorbée.

4. Tel qu'énoncé précédemment, le 31/08/2011 la Société Absorbée détenait et détient toujours quatre-vingt-douze mille cent soixante-cinq (92 165) actions ordinaires (communes) de la Société Absorbante d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,00) chacune, correspondant à 99,9999 % du capital social total de la Société Absorbante.

5. Les actions détenues par l'actionnaire de la Société Absorbée seront échangées contre des actions ordinaires (communes) de la Société Absorbante. Le rapport d'échange des nouvelles actions à émettre par la Société Absorbante pour les actions détenues par l'actionnaire de la Société Absorbée a été déterminé par les Conseils d'Administration des Sociétés Fusionnantes, après examen des capitaux propres des Sociétés Fusionnantes ainsi que de la valeur intrinsèque des actions de chaque Société Fusionnante tels qu'indiqués dans les états comptables arrêtés au 31/08/2011 des deux Sociétés Fusionnantes établis dans l'objectif de définir les conditions de la Fusion, comme suit:

a. SOCIÉTÉ ABSORBANTE

État de la situation financière (bilan)(I)

MONTANTS EN EURO	31/08/2011
ACTIF	
Actif à long terme	
Immobilisations corporelles	1 117 430,12
Autres immobilisations incorporelles	1 100 284,42
Investissement dans les filiales	4 149 138,00
Actifs financiers disponibles à la vente	776 918,44
Actifs d'impôt différé	123 141,51
Créances clients et autres créances	32 326,66
	<u>7 299 239,15</u>
Actif à court terme	
Créances clients et autres créances	41 167 481,21
Créances d'impôt courant	2 695 818,85
Espèces et valeurs assimilables	8 235 734,11
	<u>52 099 034,17</u>
Total actif	59 398 273,32
CAPITAUX PROPRES	
Capital et réserves attribuables aux actionnaires de la Société	
Capital social	2 304 150,00
Réserves de juste valeur	(1 375 228,40)
Autres réserves	1 455 065,00
Bénéfices non répartis	14 959 589,84
Total capitaux propres	<u>17 343 576,44</u>
PASSIF	
Passif à long terme	
Obligations au titre des prestations de retraite	1 003 144,00
Provisions à long terme pour autres dettes et charges	435 983,58
	<u>1 439 127,58</u>

Passif à court terme	
Dettes fournisseurs et autres dettes	19 270 336,83
Passifs d'impôt courant différés	3 452 876,38
Emprunts	16 695 235,77
Provisions à court terme pour autres dettes et charges	1 197 120,32
	<u>40 615 569,30</u>
Total Passif	42 054 696,88
Total capitaux propres et passif	59 398 273,32
CAPITAUX PROPRES:	17 343 576,44 euros
NOMBRE D'ACTIONN:	92 166,00
Valeur intrinsèque de l'action:	17 343 576,44 euros/92 166,00=188,177597 euros

b. SOCIÉTÉ ABSORBÉE

État de la situation financière (bilan)(I)

MONTANTS EN EURO

31/08/2011

ACTIF

Actif à long terme

Immobilisations corporelles	2 692 016,22
Autres immobilisations incorporelles	6 941 290,38
Investissement immobilier	206 107,42
Investissement dans les filiales	22 067 201,93
Actifs financiers disponibles à la vente	2 442 055,07
Créances clients et autres créances	31 101,13
	<u>34 379 772,15</u>

Actif à court terme

Stocks	18 078,51
Créances clients et autres créances	41 704 250,42
Créances d'impôt courant	2 545 769,80
Espèces et valeurs assimilables	4 190 771,37
	<u>48 458 870,10</u>
Total actif	82 838 642,25

CAPITAUX PROPRES

Capital et réserves attribuables aux actionnaires de la Société

Capital social	38 927 600,00
Primes d'émission des actions	8 538 483,53
Réserves de juste valeur	(6 341 527,61)
Réserve au titre de la Loi de 1828	8 647 747,17
Réserve d'intérêts non imposable	26 401,37
Réserve légale	31 201,88
	(38 143
Bénéfices non répartis	519,43)
	<u>11 686 386,91</u>
Total capitaux propres	11 686 386,91

PASSIF

Passif à long terme

Emprunts	623 548,60
Obligations au titre des prestations de retraite	1 070 555,70
	<u>1 694 104,30</u>

Passif à court terme

Dettes fournisseurs et autres dettes	28 464 534,70
Passifs d'impôt courant différés	1 965 143,00
Emprunts	37 155 744,92
Provisions à court terme pour autres dettes et charges	1 872 728,42
	<u>69 458 151,04</u>
Total passif	71 152 255,34
Total capitaux propres et passif	82 838 642,25

CAPITAUX PROPRES: 11 686 386,91 euros.
 Actions: 12 280 000
 Valeur intrinsèque de l'action: 11 686 386,91euros/12 280 000=0,951660 euros

6. Après détermination de la valeur intrinsèque des actions des Sociétés Fusionnantes telle que précitée, les Conseils d'Administration conviennent que le rapport d'échange des nouvelles actions à émettre par la Société Absorbante et à échanger contre les actions détenues par l'actionnaire de la Société Absorbée sera déterminé comme suit:

Valeur intrinsèque de l'action de la Société Absorbante = 188,177597 euros
 Valeur intrinsèque de l'action de la Société Absorbée = 0,951660 euros
 Rapport d'échange d'action: 188,177597 euros / 0,951660 = 197,736128

En fonction de ce qui précède, l'actionnaire de la Société Absorbée échangera 197,736128 actions de la Société Absorbée pour une (1) nouvelle action de la Société Absorbante (INTRASOFT INTERNATIONAL S.A.).

En outre, sur la base du rapport d'échange des actions susmentionné établi au montant de 197,736128, il est précisé que le nombre d'actions de la Société Absorbante auquel a droit l'actionnaire de la Société Absorbée est de 62 102,96588 (12 280 000 actions émises de la Société Absorbée /197,736128 = 62 102,96588) arrondi à soixante-deux mille cent trois (62 103) actions ordinaires (communes) d'une valeur nominale de vingt-cinq (25,00) euros chacune.

La valeur nominale totale des nouvelles actions à émettre (au total 62 103 actions) s'élèvera à 1 552 575,00 euros (62 103 actions x 25,00 euros), ladite valeur nominale totale devant être capitalisée.

Conformément à qui précède, le capital social de la Société Absorbante sera augmenté, du fait de la Fusion, d'un montant d'un million cinq cent cinquante-deux mille cinq cent soixante-quinze (1 552 575,00) euros, montant qui correspond aux nouvelles actions auxquelles a droit l'actionnaire de la Société Absorbée, à savoir soixante-deux mille cent trois (62 103) actions ordinaires (communes) d'une valeur nominale de vingt-cinq (25,00) euros chacune. Les nouvelles actions seront émises en faveur de l'actionnaire de la Société Absorbée conformément au rapport d'échange susmentionné. Suite à l'augmentation précitée, le capital social de la Société Absorbante s'élèvera à la somme de trois millions huit cent cinquante-six mille sept cent vingt-cinq (3 856 725,00) euros, divisé en cent cinquante-quatre mille deux cent soixante-neuf (154 269) actions ordinaires (communes) d'une valeur nominale de vingt-cinq (25,00) euros chacune.

Il convient de noter que du fait de la Fusion, la Société Absorbante acquerra un nombre de 92 165 actions de ses propres titres de capitaux propres (actions propres émises) détenues par la Société Absorbée jusqu'à la prise d'effet de la Fusion, d'une valeur comptable de 18 569 131,63 euros tel qu'en atteste les livres comptables de la Société Absorbée.

Lesdites actions propres seront apportées avec le reste des actifs et passifs de la Société Absorbée à l'établissement permanent existant de la Société Absorbante en Grèce et ces actions seront annulées conformément à l'article 49-3 de la Loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les Sociétés Commerciales.

Après annulation des quatre-vingt-douze mille cent soixante-cinq (92 165) actions propres d'une valeur nominale de 25,00 euros chacune, le capital social de la Société Absorbante sera réduit d'un montant de deux millions trois cent quatre mille cent vingt-cinq (2 304 125,00) euros.

À la fin de la procédure (à la date de prise d'effet de la Fusion) le capital social de la Société Absorbante s'élèvera à un million cinq cent cinquante-deux mille six cent (1 552 600,00) euros divisé en soixante-deux mille cent quatre (62 104) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq (25,00) euros chacune.

Le rapport d'échange des actions susmentionné et déterminé par les Conseils d'Administration des Sociétés Fusionnantes est réputé être juste et raisonnable.

7. À la date de prise d'effet de la Fusion, la Société Absorbée sera dissoute sans faire l'objet d'une liquidation et ses actions seront annulées, tandis que l'actionnaire de la Société Absorbée deviendra actionnaire de la Société Absorbante.

8. L'intégralité des actifs et passifs de la Société Absorbée, tels qu'enregistrés dans ses États Financiers du 31/08/2011, et dont la valeur sera corrigée lorsque la fusion prendra effet, sera transférée à la Société Absorbante. En outre, et de façon non exhaustive, tous les actifs corporels, incorporels, machines, véhicules, marques de commerce, noms de domaine, contrats de crédit-bail, contrats de sous crédit-bail ainsi que tous les droits et licences de toute nature, soumissions aux lois de développement, primes de rendement, contrats de toute nature, participations dans d'autres entités et toutes créances de la Société Absorbée (la participation dans la Société Absorbante incluse, à laquelle les dispositions de l'article 49-3 de la Loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les Sociétés Commerciales s'appliquent) seront également transférés à la Société Absorbante.

Les actifs et passifs de la Société Absorbée ainsi que tous droits, créances, dettes et tout type de relation juridique seront transférés au titre de la Fusion et selon la loi à la Société Absorbante, qui accepte en vertu du présent acte le passif de la Société Absorbée et, à la date de prise d'effet de la Fusion, un transfert légal équivalent à une pleine succession.

Lorsqu'en vertu de la loi, l'accomplissement de formalités particulières est requis pour le transfert des actifs de la Société Absorbée à la Société Absorbante, les Sociétés Fusionnantes s'engagent à les accomplir parfaitement.

9. À la date de prise d'effet de la Fusion (à savoir à partir de la date de publication dans le Journal officiel du Luxembourg (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations) de la résolution approuvant le Projet Commun de Fusion et la Fusion) l'actionnaire de la Société Absorbée aura un droit au partage des bénéfices de la Société Absorbante au titre de chaque exercice fiscal.

10. À compter du jour suivant la date des états comptables arrêtés au 31/08/2011 jusqu'à la date de publication dans le Journal officiel du Luxembourg (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations) de la résolution des actionnaires approuvant le Projet Commun de Fusion et la Fusion, les transactions de la Société Absorbée seront traitées sur le plan comptable comme étant réalisées pour le compte de la Société Absorbée. En conséquence, à la date de prise d'effet de la Fusion (à savoir la date de publication dans le Journal officiel du Luxembourg (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations) de la résolution approuvant le Projet Commun de Fusion et la Fusion) les transactions des Sociétés Fusionnantes seront traitées sur le plan comptable comme étant réalisées pour le compte de la Société Absorbante.

11. Aucun actionnaire n'a de droit spécial et aucun droit spécial n'est accordé aux bénéficiaires de titres autres que des actions.

12. Aucun privilège spécial n'est accordé aux experts examinant de façon approfondie le Projet Commun de Fusion ni à des membres des organes administratifs, de surveillance ou d'audit des Sociétés Fusionnantes.

13. Aucun effet probable de la fusion ne risque d'affecter l'emploi au sein des Sociétés Fusionnantes.

Les Sociétés Fusionnantes ne sont tenues d'aucune obligation d'accorder à leurs employés des droits de siéger au sein de leurs organes administratifs en vertu des dispositions de l'article 14 de la Loi Grecque 3777/2009 et de l'Article L. 426-1 de la Section 1 du Chapitre VI du Code du travail luxembourgeois.

Conformément à l'Article 274 (3) de la Loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les Sociétés Commerciales telle que modifiée et en vigueur, et conformément à l'Article 12 par. 4 de la Loi (Grecque) 3777/2009, les droits et obligations de la Société Absorbée découlant de contrats de travail en cours à la date à laquelle prend effet la Fusion, seront, du fait de la Fusion prenant effet, transférés à la Société Absorbante à la date à laquelle la Fusion prend effet.

14. La description de tous biens, machines, véhicules, équipements etc. qui seront transférés à la Société Absorbante ainsi que les contrats de crédit-bail de la Société Absorbée et ses participations dans des sociétés tiers seront insérés dans l'acte notarial de Fusion.

Il convient de noter en particulier que la Société Absorbée est seule propriétaire des deux biens suivants (immobilier) décrits avec précision dans un acte notarial de scission dûment enregistré sous le numéro 10.054/29.12.2005 établi par Mme Eleni Dilpoudi -Dolgera, notaire - exerçant à Athènes et en particulier: a) une parcelle de mille six cent quarante-et-un (1 641) mètres carrés aux termes du contrat d'achat et conformément à un arpentage récent, située à Peania, Attique, Grèce sur le site dit «POUSSI HATZI» dans le terrain foncier de la Municipalité de Peania, hors du tracé urbain approuvé de la ville de Peania, sur la route provinciale allant de Peania à Markopoulou, et sur un chemin de campagne, b) une parcelle de cent trente-et-un mètres carrés cinquante (131,50) aux termes du contrat d'achat et conformément à un arpentage récent, située à Peania, Attique, Grèce, sur le site dit «POUSSI HATZI», dans le terrain foncier de la Municipalité de Peania, hors du tracé urbain approuvé de la ville de Peania, sur la route provinciale allant de Peanias à Markopoulou et sur un chemin de campagne.

15. Aucune modification des statuts de la Société Absorbante ne résultera de la Fusion à l'exception d'une modification de l'art. 5 concernant le capital social de la Société Absorbante. Les statuts de la Société Absorbante issue de la Fusion sont joints au présent Projet Commun de Fusion à titre d'annexe 1 et en font partie intégrante.

16. Les créanciers et les actionnaires de la Société Absorbante et de la Société Absorbée exerceront leurs droits conformément aux dispositions de la Loi sur les Sociétés du Luxembourg (Loi du 10 août 1915 sur les Sociétés Commerciales telle que modifiée et en vigueur) et conformément à la Loi (Grecque) 3777/2009 et ils peuvent obtenir toutes les informations complètes sur la teneur desdites dispositions de la loi et sur la façon dont ils peuvent exercer leurs droits, sans aucun frais, eu égard à la Société Absorbante à son siège social au Luxembourg (2b rue Nicolas Bové, L-1253, Luxembourg) et/ou dans les locaux de sa Succursale Grecque à Peania, Attique, Grèce (19 km Markopoulou Ave. 190 02 -Peania Attique) et eu égard à la Société Absorbée, à son siège social à Peania, Attique, Grèce (19 km Markopoulou Ave. 190 02 -Peania Attique).

Selon la législation applicable, les actionnaires des Sociétés Fusionnantes ont le droit d'examiner et d'obtenir des copies de documents aux adresses respectives susmentionnées. Les documents précités sont déjà à la disposition des actionnaires des Sociétés Fusionnantes.

En foi de quoi, les Sociétés Fusionnantes dûment représentées, ont signé le présent Projet Commun de Fusion Transfrontalière en sept (7) exemplaires, attendu que chaque société en reçoit un exemplaire et que le reste des documents sera transmis aux Autorités Compétentes.

LES PARTIES CONTRACTANTES

POUR INTRACOM IT SERVICES / POUR INTRASOFT INTERNATIONAL S.A.

SOKRATIS KOKKALIS / ATHANASIOS KOTSIS

Président du Conseil d'Administration / Président Directeur Général

Annexe 1

Référence de publication: 2011140337/944.

(110162436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2011.

Mea Power, Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 143.304.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 1^{er} juillet 2011

1. M. Alain Geurts, né le 13 septembre 1962 à Nioki (République Démocratique du Congo), employé privé, demeurant professionnellement au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg et Mme Frédérique Mignon, née le 19 janvier 1973 à Bastogne (Belgique), employée privée, demeurant professionnellement au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg sont nommés, avec effet rétroactif au 13 avril 2011, nouveaux Administrateurs en remplacement de M. Claude Schmit et Mme Anne Huberland démissionnaires. Leurs mandats viendront à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en l'an 2014.

2. La société A&C Management Services Sarl, R.C.S Luxembourg B 127 330, ayant siège social au 65, rue des Romains, L-8041 Luxembourg, est nommée, avec effet rétroactif au 13 avril 2011, nouveau Commissaire en remplacement de la société European Consultants (Luxembourg) S.A. démissionnaire. Son mandat viendra à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en l'an 2014.

3. Le siège social est transféré avec effet immédiat au 12, Rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Fait à Luxembourg, le 1^{er} juillet 2011.

Certifié sincère et conforme

Pour MEA POWER

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011125375/24.

(110144071) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2011.

Kingsway S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 78.739.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011121440/9.

(110139889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2011.

Kingsway S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 78.739.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2003 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011121441/9.

(110139890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2011.

Kitano Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 159.149.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 26 août 2011.

Référence de publication: 2011121442/10.

(110139573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2011.

Did Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8077 Bertrange, 263, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 89.584.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire réunie extraordinairement en date du 20 juillet 2011

L'Assemblée Générale de la société DID LUX S.A. a pris les résolutions suivantes:

1. L'Assemblée Générale précise que le mandat de la fiduciaire d'Expertise et de Révision Everard-Klein S.A.R.L. arrivant prochainement à terme, l'Assemblée Générale décide de nommer comme nouveau Commissaire aux Comptes la société anonyme THE CLOVER, ayant son siège social à L-4963 Clémency, Rue Haute, 8, pour une durée de 6 ans.

2. Les mandats des administrateurs Jean-Noël Didrich, Maryse Levaux et Maria Hubert arrivant prochainement à terme, ils sont renouvelés pour une durée de six ans.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 20 juillet 2011

1. Les administrateurs nomment aux postes d'Administrateur-Délégué et de Président du Conseil d'Administration Monsieur Jean-Noel Didrich, demeurant à B-4900 Spa, Avenue Henrijean, 33, pour une durée de six ans.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2011121842/18.

(110140586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2011.

L Select, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 57.507.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 août 2011.

Référence de publication: 2011121445/10.

(110139669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2011.

John Zink International Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3451 Dudelange, Zone Industrielle Riedgen.

R.C.S. Luxembourg B 17.652.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des associés du 30 juin 2011

L'assemblée générale décide d'élire M. Manuel Martinez, M. Ashok Patel, et M. Jim Goodman (domicilié 11920 E. Apache - 74121-1220 Tulsa, Oklahoma - Etats-Unis d'Amérique) en tant que membres du Conseil de Gérance dont le mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2011.

L'assemblée générale décide de déléguer la gestion journalière de la société à Monsieur Manuel Martinez dont le mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2011.

L'assemblée générale décide de mandater la société Price Waterhouse Coopers SARL comme réviseur d'entreprise dont le mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour John Zink International Luxembourg S.à.r.l.

Manuel Martinez

Gérant

Référence de publication: 2011122139/19.

(110139340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2011.

C. & M. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 45.391.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXFIDUCIA S.à r.l.
16, rue de Nassau
L-2213 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2011121675/13.

(110138876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2011.

LaSalle UK Property Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 179.740,00.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 95.818.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2011.

Référence de publication: 2011121446/11.

(110139528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2011.

Libra Capital SA, Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 129.023.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 21 juillet 2011.

Référence de publication: 2011121447/10.

(110139463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2011.

Lumesse Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 152.063.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 1^{er} août 2011.

Référence de publication: 2011121449/10.

(110139996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2011.

Am Stadtpark GP II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 161.962.

Extrait des résolutions de l'actionnaire unique

En vertu des résolutions circulaires de l'associé unique de la société, datées du 29 août 2011, il a été décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Fabrice Coste en tant que gérant de la société, et ce avec effet au 31 août 2011.
 - d'accepter la démission de Marion Géniaux en tant que gérant de la société, et ce avec effet au 31 août 2011.
 - de nommer Philippe Salpetier, né le 19 août 1970 à Libramont, avec adresse professionnelle au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, gérant de la société, et ce avec effet au 31 août 2011 et pour une durée indéterminée
 - de nommer Benoit Bauduin, née le 31 mars 1976 à Messancy, avec adresse professionnelle, 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, gérant de la société, et ce avec effet au 31 août 2011 et pour une durée indéterminée
- le Conseil de Gérance se compose donc comme suit:
- Philippe Salpetier - Gérant
 - Benoit Bauduin - Gérant
 - Brenda Monaghan - Gérant

Luxembourg, le 6 septembre 2011.

Chrystelle Génin

Mandataire

Référence de publication: 2011125168/23.

(110144085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2011.

BabySmile S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 163.044.

— STATUTS

L'an deux mille onze, le dix-sept août.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1) Monsieur Bertrand MICHAUD, administrateur de sociétés, né le 21 novembre 1961, à Paris (France), demeurant professionnellement à L-1227 Luxembourg, 3 rue Bellevue,

2) Monsieur Vincent CORMEAU, (qualité), né le 29 août 1960, à Verviers (Blegique), demeurant professionnellement à L-1227 Luxembourg, 3 rue Bellevue,

ici représenté par Monsieur Bertrand MICHAUD, préqualifié,

en vertu d'une procuration générale donnée le 16 août 2011.

Laquelle procuration après signature «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentaire demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer:

Titre I^{er} . - Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Il est formé une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de «BabySmile S.A.».

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La société aura pour objet d'effectuer toute activité d'exploitation et de gestion dans le domaine familial, social et thérapeutique et notamment l'exploitation de crèches ou de foyers de jour pour enfants.

Elle pourra effectuer toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

La société pourra également acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société pourra emprunter et accorder à d'autres sociétés, tous concours, prêts, avances ou garanties.

Art. 4. La durée de la société est illimitée.

Titre II. - Capital social

Art. 5. Le capital social est fixé à 31.000,- EUR (trente et un mille euros) divisé en 310 (trois cent dix) actions de 100,- EUR (cent euros) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Le capital pourra être réduit ou augmenté dans les conditions légalement requises par décision de l'assemblée générales des actionnaires.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi modifiée du 10 août 1915.

Titre III. - Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement.

Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le Conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Art. 8. Le Conseil d'administration devra choisir en son sein un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion sera conférée à un administrateur présent.

Art. 9. Le Conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Le Conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Les décisions du Conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 10. La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 11. La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

Titre IV. - Surveillance

Art. 12. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Titre V. - Année sociale

Art. 13. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Exceptionnellement, le premier exercice social comprendra tout le temps à courir de la constitution de la société jusqu'au 31 décembre 2011.

Titre VI. - Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale annuelle se réunit le 15 du mois de juin à 10.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 15. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 16. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Titre VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 17. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale. Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. - Dispositions générales

Art. 18. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2011.
2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2012.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

Bertrand MICHAUD	155 actions
Vincent CORMEAU	155 actions
Total:	310 actions

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de 31.000,- EUR (trente et un mille euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Déclaration

Le notaire instrumentaire a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille trois cents euros (EUR 1.300,-)

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à 3 (trois) et celui des commissaires à 1 (un).
2. Sont appelés aux fonctions d'administrateur:
 - Monsieur Bertrand MICHAUD, administrateur de sociétés, né le 21 novembre 1961, à Paris (France), demeurant professionnellement à L-1227 Luxembourg, 3, rue Bellevue;
 - Monsieur Marc GLESENER, né le 18 mai 1965, à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), demeurant professionnellement à L-1227 Luxembourg, 3, rue Bellevue;
 - Monsieur Vincent CORMEAU, né le 29 août 1960, à Verviers (Belgique), demeurant professionnellement à L-1227 Luxembourg, 3, rue Bellevue.
3. Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

La société à responsabilité limitée PARFINACCOUNTING S.à r.l, établie et ayant à L-8009 STRASSEN, 117, route d'Arlon, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 144.054.
4. Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'année 2017.

5. Le siège social est fixé au L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: B. Michaud et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 août 2011. LAC/2011/37161. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 août 2011.

Référence de publication: 2011119286/164.

(110137293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2011.

Lux Marmedsa GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 153.434.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011121450/10.

(110139795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2011.

La Retouche Express s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4974 Dippach, 28, rue Centrale.

R.C.S. Luxembourg B 142.832.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011121451/10.

(110139479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2011.

Lagunare S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6945 Niederanven, 41, rue Laach.

R.C.S. Luxembourg B 157.149.

Rectificatif du dépôt L110105573 déposé le 06/07/2011

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 7 juillet 2011.

Référence de publication: 2011121452/11.

(110139502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2011.

Rovi Technologies S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1531 Luxembourg, 6-10, rue de la Fonderie.

R.C.S. Luxembourg B 160.216.

RECTIFICATIF

La présente mention remplace la mention déposée au RCS sous la référence L110139092 en date du 26 août 2011.

La Société note le changement d'adresse de son gérant Mr. Rolf Hartley, dont l'adresse se situe désormais au 15, An den Bongerten, L-7346 Steinsel.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le compte et au nom de Rovi Technologies S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2011121551/15.

(110139546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2011.

FIA-NET Europe, Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 31, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 160.401.

—
Extrait de résolution du conseil d'administration DE FIA-NET Europe

Résolution prise par le Conseil d'Administration de FIA-NET Europe le 19/04/2011.

1. Nomination du Président

Le Conseil a procédé à un appel à candidature pour le poste de Président. Monsieur Jean PHILIPPE s'est porté candidat et a été élu à l'unanimité des membres du Conseil présents ou représentés.

2. Nomination du Directeur Général

Le Président de Conseil propose la nomination de Monsieur Christophe NEPVEUX en qualité de Directeur Général de FIA-NET Europe. Le Conseil a approuvé à l'unanimité cette proposition et a nommé Monsieur Christophe NEPVEUX, domicilié rue Greffulhe, 18 F-92300 Levallois-Perret France, Directeur Général de FIA-NET Europe.

3. Délégation de pouvoirs au profit du Directeur Général

Conformément à l'article 12 des statuts de FIA-NET Europe, le Conseil d'Administration délègue de manière générale la gestion journalière de la Société et sa représentation en ce qui concerne cette gestion à Monsieur Christophe NEPVEUX qui l'accepte.

4. Démission d'un administrateur

Le Conseil d'Administration prend acte de la démission de Monsieur Marc CARLOS en qualité d'Administrateur de FIA-NET Europe.

FIA-NET Europe

Signature

Référence de publication: 2011126198/25.

(110144524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2011.

Lamain S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2352 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Probst.

R.C.S. Luxembourg B 137.482.

—
Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 août 2011.

Référence de publication: 2011121453/10.

(110139602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2011.

FAR S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 143.706.

—
Les décisions suivantes ont été approuvées et ratifiées par résolutions écrites de l'actionnaire unique en date du 23 août 2011:

- acceptation de la démission de Monsieur Paul van Baarle en tant qu'administrateur avec effet au 23 août 2011;
- nomination, en remplacement de l'administrateur démissionnaire, en tant que nouvel administrateur de la Société avec effet immédiat au 23 août 2011, de Madame Florence Rao, née le 02 octobre 1975 à Troyes (France), ayant son adresse professionnelle au 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2014;
- confirmation que le conseil d'administration de la Société est dorénavant composé par les administrateurs suivants:

* Monsieur Erik van Os

* Monsieur Michele Cermele

* Madame Florence Rao

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 août 2011.

Pour la société

TMF Management Luxembourg S.A.

Signatures

Domiciliataire

Référence de publication: 2011126197/24.

(110144130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2011.

LCB Invest Co. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5326 Contern, 17, rue Edmond Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 158.459.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 21 juillet 2011.

Référence de publication: 2011121454/10.

(110139466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2011.

LCB Prop Co. B S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5326 Contern, 17, rue Edmond Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 158.403.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 21 juillet 2011.

Référence de publication: 2011121455/10.

(110139467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2011.

LDV Management II Meigerhorn II S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 138.072.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011121456/9.

(110140035) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2011.

LDV Management III Glenn Arrow S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 143.265.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011121457/9.

(110140036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2011.

Les Combes Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 117.612.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 août 2011.

Référence de publication: 2011121458/10.

(110139764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2011.

Les Résidences du Golf S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 46.783.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011121459/10.

(110139780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2011.

CNIM Development, Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 142.174.

Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale ordinaire en date du 31 mai 2011

En date du 31 mai 2011, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- d'accepter la démission de M. Michel Arié en tant qu'administrateur au 1^{er} janvier 2011,
- de ratifier la cooptation de M. Christophe Favrelle, en tant qu'administrateur au 1^{er} janvier 2011 jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire prévue en 2013 en remplacement de M. Michel Arié, démissionnaire.

Luxembourg, le 30 août 2011.

Pour extrait sincère et conforme

Pour CNIM Development

Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2011121820/16.

(110140570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2011.

VICTAULIC International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 252.020.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 162.506.

In the year two thousand and eleven, on the ninth day of August.

Before us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

the shareholders of Victaulic International S.à r.l., a private limited company (société à responsabilité limitée), having its registered office in L-1855 Luxembourg, 46A, Avenue JF Kennedy, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 162.506, incorporated under the form of a private limited company (société à responsabilité limitée) by a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), on July 25, 2011, not yet published in the Official Gazette Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, and who's articles have been amended by a deed of the undersigned notary on August 4, 2011, not yet published in the Official Gazette Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

are brought together to an extraordinary general meeting.

The meeting of shareholders is opened by Mr Raymond THILL, "maître en droit", with professional address in L-1750 Luxembourg, 74, Avenue Victor Hugo, being in the chair.

The Chairman appointed as Secretary Mrs Germaine SCHWACHTGEN, private employee, with professional address in L-1750 Luxembourg, 74, Avenue Victor Hugo.

The meeting elected as Scrutineer Mr Gianpiero SADDI, private employee, with professional address in L-1750 Luxembourg, 74, Avenue Victor Hugo.

The committee thus composed as above, then draws up the attendance list, which, after having been signed by all proxy holders as well as by the members of the committee and the undersigned notary, will remain attached to the present minutes, together with any proxy to be filed together with the registration authorities.

The Chairman then declares and requests the notary to record the following:

I. According to the attendance list, all shareholders representing the entire share capital of USD 227,820,000.- (two hundred twenty-seven million eight hundred twenty thousand US Dollars) are duly present or validly represented at the present meeting and may as such, effectively deliberate and decide upon all the items on the agenda without there having been a prior notice.

II. That the agenda of the present meeting is as follows:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of USD 24,200,000.- (twenty-four million two hundred thousand US Dollars) in order to bring it from its present amount of USD 227,820,000.- (two hundred twenty-seven million eight hundred twenty thousand US Dollars) represented by 227,820,000 (two hundred twenty-seven million eight hundred twenty thousand US Dollars) shares with a par value of USD 1.- (one US Dollar) each, to the amount of USD 252,020,000.- (two hundred fifty-two million twenty thousand US Dollars) represented by 252,020,000 (two hundred fifty-two million twenty thousand shares with a par value of USD 1.- (one US Dollar) each, by the issuance of 24,200,000 (twenty-four million two hundred thousand) new shares with a par value of USD 1.- (one US Dollar) each, having the same rights and obligations as the existing shares;

2. Issuance of 24,200,000 (twenty-four million, two hundred thousand) new shares with a par value of USD 1.- (one US Dollar) each, all having the same rights and obligations as the existing shares;

3. Subscription and payment of 12,100,000 (twelve million one hundred thousand) new shares by Murray Enterprises, LLC and subscription and payment of 12,100,000 (twelve million, one hundred thousand) new shares by Pierre d'Arenberg by way of a contribution in kind of 24.2 (twenty-four and two tenths) shares of Victaulic Company of Canada ULC;

4. Amendment of Article 5.1 of the Articles of Association of the Company, to reflect the foreseen capital increase which should be read as follows:

"The Company's corporate capital is fixed at USD 252,020,000.- (two hundred fifty-two million twenty thousand US Dollars) represented by 252,020,000 (two hundred fifty-two million twenty thousand) shares in registered form with a par value of one U.S. Dollar (USD 1) each, all subscribed and fully paid-up."

5. Mandate granted to Equity Trust Luxembourg, to perform all legal action in relation to the agenda of the meeting, and in particular, to amend and sign the shareholder's register;

6. Miscellaneous.

After deliberation the shareholders' meeting unanimously makes the following decisions:

First resolution

The shareholders' meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of USD 24,200,000.- (twenty-four million two hundred thousand US Dollars) in order to bring it from its present amount of USD 227,820,000.- (two hundred twenty-seven million eight hundred twenty thousand US Dollars) represented by 227,820,000 (two hundred twenty-seven million eight hundred twenty thousand) shares with a par value of USD 1.- (one US Dollar) each, to the amount of USD 252,020,000.- (two hundred fifty-two million twenty thousand US Dollars) represented by 252,020,000 (two hundred fifty-two million twenty thousand) shares with a par value of USD 1.- (one US Dollar) each, by the issuance of 24,200,000 (twenty four million, two hundred thousand) new shares with a par value of USD 1.- (one US Dollar) each, all having the same rights and obligations as the existing shares

Second resolution

The shareholders' meeting resolves to issue 24,200,000 (twenty-four million two hundred thousand) new shares with a par value of USD 1 (one US Dollar) each, all having the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription and Payment

There now appears Mr Raymond THILL, as aforementioned, acting in his capacity as duly appointed attorney of Murray Enterprises, LLC by virtue of a power of attorney given on August 2, 2011, and acting in his capacity as duly appointed attorney of Pierre d'Arenberg by virtue of a power of attorney given on August 2, 2011, which powers of attorney, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder representing the shareholders of the Company and by the notary will remain attached to the present deed to be filed together with it with the registration authorities.

The appearing person declares to subscribe in the name and on behalf of the aforementioned Murray Enterprises, LLC and Pierre d'Arenberg by way of contributing 24.2 (twenty-four and two tenths) shares of Victaulic Company of Canada ULC, as follows:

- Murray Enterprises, LLC subscribes 12,100,000 (twelve million one hundred thousand) newly issued shares of the Company having a par value of USD 1 (one US Dollar) each;

- Pierre d'Arenberg subscribes 12,100,000 (twelve million one hundred thousand) newly issued shares of the Company having a par value of USD 1 (one US Dollar) each;

According to a valuation report of the Company, the board of managers of the Company valued the 24.2 (twenty-four and two tenths) shares of Victaulic Company of Canada ULC at an amount of USD 24,200,000 (twenty-four million two hundred thousand US Dollars).

The conclusion of the valuation report is as follows:

"The value of the 24.2 (twenty-four and two tenths) shares of Victaulic Company of Canada ULC is at least equal to the consideration, consisting of the 24,200,000 (twenty-four million two hundred thousand) new shares to be issued, with a nominal value of USD 1.- (one US Dollar) each."

The report, after having been signed "ne varietur" by the appearing person and the notary, will remain attached to the present deed and will be filed together with it with the registration authorities.

Whereupon, the shareholders' meeting decides to accept formally the subscription and contribution of 24.2 (twenty-four and two tenths) shares of Victaulic Company of Canada ULC and to issue and allot 24,200,000 (twenty-four million two hundred thousand) new shares with a par value of USD 1 (one US Dollar) as follows:

- Murray Enterprises, LLC receives 12,100,000 (twelve million one hundred thousand) newly issued shares,
- Pierre d'Arenberg receives 12,100,000 (twelve million one hundred thousand) newly issued shares.

Third resolution

The shareholders meeting resolves to amend Article 5.1 of the Articles of Association of the Company, so as to reflect the aforementioned Capital Increase and which must now be read as follows:

"The share capital is set at USD 252,020,000.- (two hundred fifty-two million twenty thousand US Dollars) represented by 252,020,000 (two hundred fifty-two million, twenty thousand) shares in registered form with a par value of one U.S. Dollar (USD 1.-) each, all subscribed and fully paid-up."

Fourth resolution

The shareholders' meeting resolves to grant mandate to Equity Trust Luxembourg to take any legal action in relation to the agenda, and in particular, to amend and sign the shareholders' register.

Costs, Evaluation

The expenses, costs, fees and outgoings of any kind whatsoever borne by the company, as a result of the presently stated, are evaluated at approximately seven thousand Euro (EUR 7,000.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith, that on request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

And after reading and giving the interpretation to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le neuf août.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Les associés de la société Victaulic International S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, Avenue JF Kennedy, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 162.506, constituée suivant acte notarié de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg daté du 25 juillet 2011, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, dont les statuts ont été modifiés suivant acte du notaire instrumentaire du 4 août 2011, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

se sont réunis en assemblée générale extraordinaire des associés.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Raymond THILL, maître en droit, domicilié professionnellement au 74, Avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Germaine SCHWACHTGEN, employée privée, domiciliée professionnellement au 74, Avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Gianpiero SADDI, employé privé, domicilié professionnellement au 74, Avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ainsi constitué dresse la liste de présence qui, après avoir été signée ne varietur par les mandataires représentant les associés, les membres du bureau, et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise ensemble avec le présent acte aux formalités de l'enregistrement.

Le Président déclare et requiert le notaire d'acter que:

I. Conformément à la liste de présence, tous les associés représentant l'intégralité du capital social de USD 227.820.000,- (deux cent vingt-sept millions huit cent vingt mille US Dollars) sont présents ou valablement représentés à l'assemblée qui peut en conséquence valablement délibérer et décider sur tous les points portés à l'ordre du jour sans qu'il y ait eu de convocation préalable.

II. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de pour le porter de son montant actuel de USD 227.820.000,- (deux cent vingt-sept millions huit cent et vingt mille US Dollars) représenté par 227.820.000 (deux cent vingt-sept millions huit cent vingt mille) parts sociales d'une valeur nominale de USD 1,- (un US Dollar) chacune, au

montant de USD 252.020.000,- (deux cent cinquante-deux millions vingt mille US Dollars) représenté par 252.020.000 (deux cent cinquante-deux millions vingt mille) parts sociales d'une valeur nominale de USD 1,- (un US Dollar) chacune, par émission de 24.200.000 (vingt quatre millions deux cent mille) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de USD 1,- (un US Dollar) chacune, chacune ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes;

2. Emission de 24.200.000 (vingt-quatre millions deux cent mille) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de USD 1,- (un US Dollar) chacune, chacune ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes

3. Souscription et paiement de 12.100.000 (douze millions cent mille) nouvelles parts sociales par Murray Enterprises, LLC et souscription et paiement de 12.100.000 (douze millions cent mille) nouvelles parts sociales par Pierre d'Arenberg par un apport en nature de 24.2 (vingt-quatre et deux dixièmes) parts sociales de la société Victaulic Company of Canada ULC;

4. Modification de l'article 5.1 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital prévue, qui devra désormais être lu comme suit:

"Le capital de la Société est fixé à USD 252.020.000 (deux cent cinquante-deux millions vingt mille US Dollars), représenté par 252.020.000 (deux cent cinquante-deux millions vingt mille) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées."

5. Autorisation donnée à Equity Trust Luxembourg pour prendre toute mesure juridique en relation avec l'ordre du jour et en particulier pour modifier et signer le registre des associés de la Société;

6. Divers.

Après délibération, l'assemblée des associés prend les décisions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de USD 227.820.000,- (deux cent vingt-sept millions huit cent vingt mille US Dollars) représenté par 227.820.000 (deux cent vingt-sept millions huit cent vingt mille) parts sociales d'une valeur nominale de USD 1,- (un US Dollar) chacune, au montant de USD 252.020.000,- (deux cent cinquante-deux millions vingt mille US Dollars) représenté par 252.020.000 (deux cent cinquante-deux millions vingt mille) parts sociales d'une valeur nominale de USD 1,- (un US Dollar) chacune, par émission de 24.200.000 (vingt-quatre millions deux cent mille) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de USD 1,- (un US Dollar) chacune, chacune ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'émettre 24.200.000 (vingt-quatre millions deux cent mille) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de USD 1,- (un US Dollar) chacune, chacune ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes

Souscription et Libération

Comparaît alors Monsieur Raymond THILL, précité, agissant en sa qualité de mandataire spécial de Murray Enterprises, LLC en vertu d'une procuration accordée en date du 2 août 2011, et agissant en sa qualité de mandataire spécial de Pierre d'Arenberg, en vertu d'une procuration accordée en date du 2 août 2011, lesquelles procurations, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire représentant les associés de la Société et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte afin d'être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La personne comparante déclare souscrire au nom et pour le compte des prénommées, Murray Enterprises, LLC et Pierre d'Arenberg par apport en nature de 24.2 (vingt-quatre et deux dixièmes) parts sociales de Victaulic Company of Canada ULC, comme suit:

- Murray Enterprises, LLC souscrit 12.100.000 (douze millions cent mille) parts sociales nouvellement émises de la Société d'une valeur nominale de USD 1,- (un US Dollar) chacune;

- Pierre d'Arenberg souscrit 12.100.000 (douze millions cent mille) parts sociales nouvellement émises de la Société d'une valeur nominale de USD 1,- (un US Dollar) chacune;

Conformément au rapport d'évaluation de la Société, le conseil de gérance de la Société a évalué les 24.2 (vingt-quatre et deux dixièmes) parts sociales de Victaulic Company of Canada ULC au montant total de USD 24.200.000,- (vingt-quatre millions deux cent mille US Dollars).

La conclusion tirée par le rapport d'évaluation est la suivante:

"La valeur des 24.2 (vingt-quatre et deux dixièmes) parts sociales de Victaulic Company of Canada ULC est au moins égale à la contrepartie constituée par 24.200.000 (vingt-quatre millions deux cent mille) nouvelles parts à émettre ayant une valeur nominale de USD 1,- (un US Dollar) chacune."

Le rapport après avoir été signée "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte afin d'être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Sur quoi, l'assemblée des associés formellement décide d'accepter la souscription et l'apport de 24.2 (vingt-quatre et deux dixièmes) parts sociales de Victaulic Company of Canada ULC et d'émettre et d'attribuer 24.200.000 (vingt-quatre millions deux cent mille) parts sociales d'une valeur nominale de USD 1,- (un US Dollar) comme suit:

Murray Enterprises, LLC reçoit 12.100.000 (douze millions cent mille) parts sociales nouvellement émises.
Pierre d'Arenberg reçoit 12.100.000 (douze millions cent mille) parts sociales nouvellement émises.

Troisième résolution

L'assemblée générale de la Société décide de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital susmentionnée, qui devra désormais être lu comme suit:

"Le capital de la Société est fixé à USD 252.020.000,- (deux cent cinquante-deux millions vingt mille US Dollars), représenté par 252.020.000 (deux cent cinquante-deux millions vingt mille) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées."

Quatrième résolution

L'assemblée générale de la Société décide d'autoriser Equity Trust Luxembourg pour prendre toute mesure juridique en relation avec l'ordre du jour et en particulier pour modifier et signer le registre des associés de la Société.

Frais

Les frais, coûts, rémunérations et charges de quelque nature que ce soit, incombant à la Société en raison du présent acte, furent estimés approximativement à sept mille euros (EUR 7.000,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclara qu'à la requête des personnes comparantes ci-dessus, le présent acte fût rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la requête des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: R. Thill, G. Schwachtgen, G. Saddi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 16 août 2011 LAC/2011/36782. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-.

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 août 2011.

Référence de publication: 2011119605/222.

(110136869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2011.

Les Résidences du Golf S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 46.783.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011121460/10.

(110139781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2011.

Esther Six S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1943 Luxembourg, 36, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 131.878.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale tenue à Luxembourg en date du 17 août 2011

L'Assemblée a décidé de réélire Mr. René DEMOULIN, né le 28 octobre 1952 à Rachecourt (Belgique), résidant professionnellement 36, Rue Gabriel Lippmann, L-1943 Luxembourg, et Mr. Owen Francis LYNCH, né le 16 mai 1959 à Louth, Irlande, résidant professionnellement 3^{ème} étage, 2 Hill Street, St Helier, Jersey, JE4 8RY, en tant que Gérants de la société. Le terme de leur mandat sera d'une durée illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 18/08/2011.

Pour la société

ESTHER SIX SARL.

Référence de publication: 2011121875/16.

(110140425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2011.

Les Résidences du Golf S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 46.783.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011121461/10.

(110139782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2011.

Julius Baer Wealth Management (Europe) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 33.847.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue au siège social en date du 7 septembre 2011

L'assemblée générale a décidé de renouveler les mandats des administrateurs:

- MME YVONNE SCHWAB LEFEVERE, ayant son adresse professionnelle au 7, rue Pierre Fatio, CH-1204 Genève;
- M. ALAIN LA PICQUE, ayant son adresse professionnelle au 7, rue Pierre Fatio, CH-1204 Genève;
- M. SACHA BODENEHR, ayant son adresse professionnelle au 7, rue Pierre Fatio, CH-1204 Genève;
- M. WALTER INFANGER, ayant son adresse professionnelle au 10, rue de la Scie, CH-1211 Genève,

jusqu'à l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de la Société au 31 décembre 2011.

L'assemblée générale a décidé également de nommer KPMG AUDIT, une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, et enregistré auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B103590, en tant que réviseur d'entreprises agréée, jusqu'à l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de la Société au 31 décembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 2011.

Pour Julius Baer Wealth Management (Europe) S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2011125325/22.

(110144358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2011.

JEM Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 34B, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 159.381.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-ninth day of July.

Before M^e Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of the company "JEM Lux S.A.", with registered office in L-2340 Luxembourg, 34B, rue Philippe II, inscribed in the Trade and Companies' Register of Luxembourg, section B, under the number 159.381, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated January 26th, 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 1169 of May 31st, 2011. The articles of incorporation have not been amended since then.

The meeting is presided by Mr Max MAYER, employee, residing professionally in Junglinster.

The Chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Me Joëlle CHOUCROUN, lawyer, residing professionally in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state the following:

A) That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1.- Increase of the capital to the extent of 1,263,720.98-EUR (one million two hundred sixty three thousand seven hundred twenty euro and ninety eight cents) in order to raise it from the amount of 32,260.EUR (thirty two thousand two hundred and sixty Euro) to 1,295,980.98EUR (one million two hundred ninety five thousand nine hundred and eighty Euro and ninety eight cents) by the creation and issue of 80,346 (eighty thousand three hundred and forty six) new shares with a nominal value of 16,13-EUR (sixteen Euro and thirteen cents) each.

- 2.- Subscription and payment of the new shares.
- 3.- Subsequent amendment of the 1st paragraph of article 5 of the articles of association.
- 4.- Statutory Appointments
- 5.- Miscellaneous.

B) That the shareholders present or represented, as well as the number of their shares held by them, are shown on an attendance list; this attendance list is signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders, the members of the board of the meeting and the officiating notary.

C) That the proxies of the represented shareholders, signed "ne varietur" by the members of the board of the meeting and the officiating notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

D) That the whole corporate capital is present or represented at the present meeting and that all the present or represented shareholders declare having had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting.

No other convening notices were necessary.

E) That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The meeting resolves to increase the share capital by 1,263,720.98-EUR (one million two hundred sixty three thousand seven hundred twenty euro and ninety eight cents) in order to raise it from the amount of 32,260.-EUR (thirty two thousand two hundred and sixty Euro) to 1,295,980.98-EUR (one million two hundred ninety five thousand nine hundred and eighty Euro and ninety eight cents) by the creation and issue of 80,346 (eighty thousand three hundred and forty six) new shares with a nominal value of 16,13-EUR (sixteen Euro and thirteen cents) each, having the same rights and obligations as the existing shares.

*Second resolution
Subscription and Payment*

With the agreement of all the shareholders, the 80,346 (eighty thousand three hundred and forty six) new shares with a nominal value of 16,13.EUR (sixteen Euro and thirteen cents) each have all been subscribed as follows:

a.- The company governed by the laws of the British Virgin Islands GOLD SPRINGER LIMITED, having its registered office at Flemming House, Wickhams Cay, P.O. BOX 662, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, registered at the Companies register under the number 1614960, represented by its director and Chairman Carmen Elena BUSQUETS BLAZQUEZ, director, born 17 th August 1965 at Caracas (Venezuela), single, living in Chalet Carmen, Chemin de la Morintze 44, CH-1936 Verbier (Switzerland), empowered to represent the company by her sole signature, here represented by Me Joëlle CHOUCROUN, prenamed, by virtue of a proxy delivered to her.

GOLD SPRINGER LIMITED, represented as mentioned before, declared to subscribe to 23,499 (twenty three thousand four hundred ninety nine) and paid them up as follows:

1,800 (one thousand eight hundred) shares, by a contribution in kind consisting of 2.000 (two thousand) shares of the private limited liability company («société à responsabilité limitée») governed by the laws of France, JEL S.à r.l. (Jewellery Ethical Luxury) having its registered office at F-75009 Paris, 25, rue Godat de Mauroy, registered at the Companies and Trade Register of Paris under the number 507 915 106, for a total amount of EUR 29,034.-(twenty-nine thousand thirty four Euro), which were allotted to the corporate share capital.

- 8,958 (eight thousand nine hundred fifty eight) shares by a contribution in kind consisting in conversion of a certain liquid and exigible claim, that the subscriber has against the company for a total amount of EUR 144,492.54- (one hundred forty four thousand four hundred ninety two point fifty four Euro), of which were allotted to the corporate share capital.

- 12,740 (twelve thousand seven hundred forty) shares by a contribution in cash for a total amount of EUR 205,496.20 (two hundred five thousand four hundred ninety six point twenty Euro) which were allotted to the corporate share capital.

- 1 (one) share by a contribution in kind consisting partly in conversion of a certain liquid and exigible claim that the subscriber has against the company for an amount of EUR 7,46 (seven point forty six euro) and partly by a contribution in cash of EUR 8,67 eight point sixty seven Euro) of which were all allotted to the corporate share capital.

b.- Mr Erwan LE LOUER, businessman, born in Boulogne-Billancourt (F) on June 1st, 1984, residing in F-75116 Paris, 13, rue Gustave Courbet, here represented by Me Joëlle CHOUCROUN, prenamed, by virtue of a proxy delivered to her.

Mr Erwan LE LOUER, represented as mentioned before, declared to subscribe to 47,048 (forty seven thousand forty eight) and paid them by a contribution in kind consisting of 52,279 (fifty two thousand two hundred seventy nine) shares of the private limited liability company («société à responsabilité limitée») governed by the laws of France, JEL S.à r.l. (Jewellery Ethical Luxury) having its registered office at F-75009 Paris, 25, rue Godat de Mauroy, registered at the Com-

panies and Trade Register of Paris under the number 507 915 106, for a total amount of EUR 758,884.24 (seven hundred fifty eight thousand eight hundred eighty four point twenty four Euro), which were allotted to the corporate share capital.

c.- Mrs Evelyne SEVIN spouse MACIOCE, businesswoman, born in Suresnes (F) on March 12th, 1959, residing in F-75116 Paris, 38, rue Scheffer, here represented by Me Joëlle CHOUCROUN, prenamed, by virtue of a proxy delivered to her.

Mrs Evelyne SEVIN spouse MACIOCE, represented as mentioned before, declared to subscribe to 5,549 (five thousand five hundred forty nine) and paid them up as follows:

- 2,449 (five thousand five hundred forty nine) and paid them up by a contribution in kind consisting of 2.721 (two thousand seven hundred twenty one) shares of the private limited liability company («société à responsabilité limitée») governed by the laws of France, JEL S.à r.l. (Jewellery Ethical Luxury) having its registered office at F-75009 Paris, 25, rue Godat de Mauroy, registered at the Companies and Trade Register of Paris under the number 507 915 106, for a total amount of EUR 39,502.37- (thirty-nine thousand five hundred and two point thirty seven Euro), which were allotted to the corporate share capital.

- 3,100 (three thousand one hundred) shares by a contribution in kind consisting in conversion of a certain liquid and exigible claim that the subscriber has against the company for a total amount of EUR 50,003.- (fifty thousand and three Euro), which were allotted to the corporate share capital.

d.- Mr Karim BEYLOUNI, businessman, born in Achrafieh-Beyrouth (Liban) on February 4th, 1972, residing in F-75010 Paris, 214, rue du Faubourg, here represented by Me Joëlle CHOUCROUN, prenamed, by virtue of a proxy delivered to her

Mr Karim BEYLOUNI, represented as mentioned before, declared to subscribe to 2,250 (two thousand two hundred and fifty) and paid them by a contribution in kind consisting of 2,500 (two thousand five hundred) shares of the private limited liability company («société à responsabilité limitée») governed by the laws of France, JEL S.à r.l. (Jewellery Ethical Luxury) having its registered office at F-75009 Paris, 25, rue Godat de Mauroy, registered at the Companies and Trade Register of Paris under the number 507 915 106, for a total amount of EUR 36.292,50- (thirty six thousand two hundred ninety two point fifty Euro), which were allotted to the corporate share capital.

Report of the independent auditor

The capital increase has been valued and checked by a report drawn up on July 27th, 2011, by the independent auditor («le réviseur d'entreprises indépendant»), ALTER AUDIT S.à r.l. having its registered office in Luxembourg, under the signature of Mr Bruno ABBATE, independent auditor («le réviseur d'entreprises indépendant»), residing professionally in Luxembourg, in application of the provisions of article 26-1 of the law on commercial companies, who described the contribution in kind, and who concluded as follows:

"Conclusion

Sur base de nos diligences telles que décrites ci-dessus, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports des titres de la société JEL S.à r.l., ni des créances, ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie.

La rémunération des apports en nature consiste en 78.346 actions à créer d'une valeur nominale d'EUR 16,13 chacune.»

The said report, signed «ne varietur» by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed, to be filed with it.

The amount of EUR 205,504.87 (two hundred five thousand five hundred four point eighty-seven Euro) paid for the new shares, is from this day on at the free disposal of the corporation and proof thereof has been given to the undersigned notary, who expressly attests thereto.

Third resolution

The meeting decides to amend the 1st paragraph of article five (5) of the articles of incorporation in order to reflect such action, and to give it the following wording:

" **Art. 5. (1st paragraph).** The subscribed capital is set at 1,295,980,98.-EUR (one million two hundred ninety five thousand nine hundred and eighty Euro and ninety eight cents) represented by 80,346 (eighty thousand three hundred forty six) shares of a par value of EUR 16,13.- (sixteen euro and thirteen cents) each."

Fourth resolution

The meeting decides to confirm as director of the Company:

Mrs Carmen Elena BUSQUETS BLAZQUEZ, company director, born in Caracas (Venezuela), on August 17th, 1965, residing at Chalet Carmen, Chemin de la Morintze 44, CH-1936 Verbier (Switzerland).

Fifth resolution

The meeting decides to appoint as new directors of the Company:

- Mr Erwan LE LOUER, businessman, born in Boulogne-Billancourt (F) on June 1st, 1984, residing in F-75116 Paris, 13, rue Gustave Courbet, director and Chairman of the Board.

- Mr Joseph MAYOR, director, born in Durban (South Africa) on May 24th, 1962, residing professionally at L-2550 Luxembourg, 6, Avenue du X Septembre.

The mandates of all the directors will expire at the general annual meeting in the year 2014.

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at 2.700,-EUR.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing parties, known to the notary, by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-neuf juillet.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "JEM Lux S.A.", avec siège social à L-2340 Luxembourg, 34B, rue Philippe II, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 159.381, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 26 janvier 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 1169 du 31 mai 2011. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis.

L'assemblée est présidée par Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster.

Le Président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Maître Joëlle CHOUCROUN, avocat à la cour, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Augmentation du capital social à concurrence de 1.263.720,98EUR (un million deux cent soixante-trois mille sept cent vingt euros et quatre-vingt-dix-huit cents) pour le porter du montant de 32.260,-EUR (trente-deux mille deux cent soixante euros) à 1.295.980.98,-EUR (un million deux cent quatre-vingt-quinze mille neuf cent quatre-vingts euros et quatre-vingt-dix-huit cent) par la création et l'émission de 80.346 (quatre-vingt mille trois cent quarante-six) actions nouvelles d'une valeur nominale de 16,13-EUR (seize euros et treize cents) chacune.

2.- Souscription et libération des actions nouvelles.

3.- Modification afférente du 1^{er} alinéa de l'article 5 des statuts.

4.- Nominations statutaires

5.- Divers.

B) Que les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social est présente ou représentée et que les actionnaires présents ou représentés déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalable à cette assemblée.

Aucunes d'autres convocations d'usage n'étaient nécessaires.

E) Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée générale, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de 1.263.720,98-EUR (un million deux cent soixante-trois mille sept cent vingt euros et quatre-vingt-dix-huit cents) pour le porter du montant de 32.260,-EUR (trente-deux

mille deux cent soixante euros) à 1.295.980,98, EUR (un million deux cent quatre-vingt-quinze mille neuf cent quatre-vingts euros et quatre-vingt-dix-huit cents) par la création et l'émission de 80.346 (quatre-vingts mille trois cent quarante-six) actions nouvelles d'une valeur nominale de 16,13-EUR (seize euros et treize cents) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

*Deuxième résolution
Souscription et Libération*

Avec l'accord de tous les actionnaires, les 80.346 (quatre-vingts mille trois cent quarante-six) actions nouvelles d'une valeur nominale de 16,13EUR (seize euros et treize cents) chacune ont été souscrites comme suit:

a.- La société régie par les lois des Iles Vierges Britanniques GOLD SPRINGER LIMITED, avec siège social à Flemming House, Wickhams Cay, PO Box 662, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, inscrite au Registre des Sociétés sous le numéro 1614960, ici représentée par son directeur et Président Madame Carmen Elena BUSQUETS BLAZQUEZ, administrateur de sociétés, née à Caracas (Venezuela), le 17 août 1965, demeurant Chalet Carmen, Chemin de la Morintze 44, CH-1936 Verbier (Suisse), autorisé à représenter la société par sa seule signature, ici représentée par Maître Joëlle CHOUCROUN, préqualifiée, en vertu d'une procuration lui délivrée.

GOLD SPRINGER LIMITED, représentée comme ci-avant déclare souscrire à 23.499 (vingt-trois mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf) nouvelles actions comme suit:

- 1.800 (mille huit cents) actions par un apport en nature de 2.000 (deux mille) parts sociales de la société à responsabilité limitée gouvernée par les lois de la France JEL S.à r.l. (Jewellery Ethical Luxury) ayant son siège social à F-75009 Paris, 25, rue Godat de Mauroy, inscrite auprès de Registre de Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 507 915 106, pour un montant de 29.034,-EUR (vingt-neuf mille trente-quatre euros), entièrement alloués au capital social de la société.

- 8.958 (huit mille neuf cent cinquante-huit) actions par un apport en nature par conversion d'une créance certaine liquide et exigible, que le souscripteur a à l'encontre de la société d'un montant de 144.492,54 EUR (cent quarante-quatre mille quatre cent quatre-vingt-douze euros et cinquante-quatre cents), entièrement alloués au capital social de la société.

- 12.740 (douze mille sept cent quarante) actions par un apport en espèces de 205.496,20 EUR (deux cent cinq mille quatre cent quatre-vingt-seize euros et vingt cents), entièrement alloués au capital social de la société.

- 1 (une) action partiellement par un apport en nature d'une créance certaine liquide et exigible, que le souscripteur a à l'encontre de la société d'un montant de 7,46 EUR (sept euros et quarante-six cents) et partiellement par un apport en espèces d'un montant de 8,67 EUR (huit euros et soixante-sept cents) entièrement alloués au capital social de la société..

b.- Mr Erwan LE LOUER, homme d'affaires, né à Boulogne-Billancourt (F) le 1^{er} juin 1984, demeurant à F-75116 Paris, 13, rue Gustave Courbet, ici représenté par Maître Joëlle CHOUCROUN, préqualifiée, en vertu d'une procuration lui délivrée.

Mr Erwan LE LOUER, représenté comme ci-avant déclare souscrire à 47.048 (quarante-sept mille quarante-huit) nouvelles actions par un apport en nature de 52.279 (cinquante-deux mille deux cent soixante-dix-neuf) parts sociales de la société à responsabilité limitée gouvernée par les lois de la France JEL S.à r.l. (Jewellery Ethical Luxury) ayant son siège social à F75009 Paris, 25, rue Godat de Mauroy, inscrite auprès de Registre de Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 507 915 106, pour un montant de 758.884,24-EUR (sept cent cinquante-huit mille huit cent quatre-vingt-quatre euros et vingt-quatre cents), entièrement alloués au capital social de la société.

c.- Madame Evelyne SEVIN épouse MACIOCE, femme d'affaires, née à Suresnes (F), le 12 mars 1959, demeurant à F-75116 Paris, 38, rue Scheffer, ici représentée par Maître Joëlle CHOUCROUN, préqualifiée, en vertu d'une procuration lui délivrée.

Madame Evelyne SEVIN épouse MACIOCE, représentée comme ci-avant déclare souscrire à 5.549 (cinq mille cinq cent quarante-neuf) nouvelles actions comme suit:

- 2.449 (deux mille quatre cent quarante-neuf) actions par un apport en nature de 2.721 (deux mille sept cent vingt-et-un) parts sociales de la société à responsabilité limitée gouvernée par les lois de la France JEL S.à r.l. (Jewellery Ethical Luxury) ayant son siège social à F-75009 Paris, 25, rue Godat de Mauroy, inscrite auprès de Registre de Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 507 915 106, pour un montant de 39.502,37-EUR (trente-neuf mille cinq cent deux euros et trente-sept), entièrement alloués au capital social de la société.

- 3.100 (trois mille cent) actions par un apport en nature par conversion d'une créance certaine liquide et exigible, que le souscripteur a à l'encontre de la société d'un montant de 50.003,-EUR (cinquante mille et trois euros), entièrement alloués au capital social de la société.

d.- Mr Karim BEYLOUNI, homme d'affaires, né à Achrafieh-Beyrouth (Liban), le 4 février 1972, demeurant à F-75010 Paris, 214, rue du Faubourg, ici représenté par Maître Joëlle CHOUCROUN, préqualifiée, en vertu d'une procuration lui délivrée.

Mr Karim BEYLOUNI, représenté comme ci-avant déclare souscrire à 2.250 (deux mille deux cent cinquante) nouvelles actions par un apport en nature de 2.500 (deux mille cinq cents) parts sociales de la société à responsabilité limitée gouvernée par les lois de la France JEL S.à r.l. (Jewellery Ethical Luxury) ayant son siège social à F-75009 Paris, 25, rue

Godat de Mauroy, inscrite auprès de Registre de Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 507 915 106, pour un montant de 36.292,50-EUR (trente-six mille deux cent quatre-vingt-douze euros et cinquante cents), entièrement alloués au capital social de la société.

Rapport du reviseur d'entreprises

L'augmentation par apports en nature a fait l'objet d'un rapport établi en date du 29 juillet 2011 par le réviseur d'entreprises indépendant, ALTER AUDIT S.à r.l., ayant son siège social à Luxembourg, sous la signature de M. Bruno ABBATE, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement à Luxembourg, conformément aux stipulations de l'article 26-1 de la loi sur les sociétés commerciales, dans lequel les apports ont été décrits et qui conclut de la manière suivante:

«Conclusion

Sur base de nos diligences telles que décrites ci-dessus, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports des titres de la société JEL S.à r.l., ni des créances, ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie.

La rémunération des apports en nature consiste en 78.346 actions à créer d'une valeur nominale d'EUR 16,13 chacune.»

Ledit rapport, signé par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexé aux présentes pour être formalisé avec elles.

Le montant de 205.504,87-EUR (deux cent cinq mille cinq cent quatre euros et quatre-vingt-sept cents), se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Troisième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier le 1^{er} alinéa de l'article cinq (5) des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5. (1^{er} alinéa).** Le capital souscrit de la société est fixé à 1.295.980,98,-EUR (un million deux cent quatre-vingt-quinze mille neuf cent quatre-vingts euros et quatre-vingt-dix-huit cents), représenté par quatre-vingt mille trois cent quarante-six (80.346) actions, chacune d'une valeur nominale de seize euros et treize cents (16.13 EUR)."

Quatrième résolution

L'assemblée décide de confirmer aux fonctions d'administrateur:

Madame Carmen Elena BUSQUETS BLAZQUEZ, administrateur de sociétés, née à Caracas (Venezuela), le 17 août 1965, demeurant Chalet Carmen, Chemin de la Morintze 44, CH-1936 Verbier (Suisse),

Cinquième résolution

L'assemblée décide de nommer aux fonctions d'administrateurs:

- Mr Erwan LE LOUER, homme d'affaires, né à Boulogne-Billancourt (F) le 1^{er} juin 1984, demeurant à F-75116 Paris, 13, rue Gustave Courbet, administrateur et Président du Conseil

- Mr Joseph MAYOR, directeur, né à Durban (Afrique du Sud), le 24 mai 1962, demeurant professionnellement à L-2550 Luxembourg, 6, Avenue du X Septembre

Les mandats de tous les administrateurs expireront à l'assemblée générale annuelle de l'année 2014.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à 2.700,-EUR.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Max MAYER, Joëlle CHOUCROUN, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 08 août 2011. Relation GRE/2011/2860. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 18 août 2011.

Référence de publication: 2011118328/298.

(110135831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2011.

Kissel SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 142.222.

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue de manière extraordinaire le 3 juin 2011

Cinquième résolution:

L'Assemblée accepte la démission de l'administrateur Monsieur Guy HORNICK et désigne à partir du 3 juin 2011 Monsieur Gerdy ROOSE, né à Wevelgem (Belgique) le 14.02.1966, expert comptable, demeurant professionnellement 2, Avenue Charles De Gaulle L-1653 Luxembourg, en remplacement de l'administrateur démissionnaire. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2013.

L'Assemblée accepte la démission de l'administrateur Monsieur Thierry FLEMING et désigne à partir du 3 juin 2011 Monsieur Pierre LENTZ, né à Luxembourg le 22.04.1959, expert comptable, demeurant professionnellement 2, Avenue Charles De Gaulle L-1653 Luxembourg, en remplacement de l'administrateur démissionnaire. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2013.

L'assemblée prend note également du changement d'adresse professionnelle de la société AUDIEX S.A., anciennement sise 57, Avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg et transférée 9, Rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

KISSEL S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2011125333/22.

(110144485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2011.

Les Résidences du Golf S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 46.783.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011121462/10.

(110139783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2011.

Les Résidences du Golf S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 46.783.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011121463/10.

(110139784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2011.

**Lieber Racing Team S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Ardennes Invest Lux Sàrl).**

Siège social: L-8030 Strassen, 126, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 106.203.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 27 août 2011.

Référence de publication: 2011121464/11.

(110139558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2011.

AIGGRE Helsinki Sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10, rue des Mérovingiens, Zone Industrielle Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 131.151.

Extrait des résolutions de l'actionnaire unique

En vertu des résolutions circulaires de l'associé unique de la société, datées du 29 août 2011, il a été décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Fabrice Coste en tant que gérant de la société, et ce avec effet au 31 août 2011.
- d'accepter la démission de Marion Géniaux en tant que gérant de la société, et ce avec effet au 31 août 2011.
- de nommer Philippe Salpetier, né le 19 août 1970 à Libramont, avec adresse professionnelle au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, gérant de la société, et ce avec effet au 31 août 2011 et pour une durée indéterminée
- de nommer Benoit Bauduin, née le 31 mars 1976 à Messancy, avec adresse professionnelle, 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, gérant de la société, et ce avec effet au 31 août 2011 et pour une durée indéterminée

le Conseil de Gérance se compose donc comme suit:

- Philippe Salpetier - Gérant
- Benoit Bauduin - Gérant
- Brenda Monaghan - Gérant

Luxembourg, le 6 septembre 2011.

Chrystelle Génin

Mandataire

Référence de publication: 2011125178/23.

(110144083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2011.

Lukvie S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-8226 Mamer, 2, rue de l'Ecole.

R.C.S. Luxembourg B 148.083.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011121468/10.

(110139514) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2011.

LuxCloud S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 2, rue Léon Laval.

R.C.S. Luxembourg B 151.090.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 août 2011.

Référence de publication: 2011121471/10.

(110139980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2011.

Luxhosting Networks S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8034 Strassen, 7, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 99.322.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011121472/10.

(110139513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2011.

Wikalo Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 45.527.

In der Generalversammlung der Gesellschaft vom 5. August 2011 hat diese

1. den Rücktritt von Herrn Uwe PROCHNOW als Verwaltungsrat A und als geschäftsführender Verwaltungsrat (administrateur délégué) zur Kenntnis genommen.
2. bestätigt dass Herr Mike RUSSELL-HILLS zum 13.02.2010 als Verwaltungsrat B zurückgetreten ist.
3. bestätigt, dass Herr Dr. Hans-Jürgen PROCHNOW zum 04.09.2009 als Verwaltungsrat B zurückgetreten ist.
4. zur Kenntnis genommen, dass die Gesellschaft nur einen Alleinaktionär hat und beschlossen daher gemäß Artikel 9 der Satzung der Gesellschaft Herrn Uwe PROCHNOW geboren in WIPPRÄ, Deutschland am 18. Juli 1972, wohnhaft in 45219 Essen, Lampendahler Höhe 33, Deutschland als einziges Mitglied des Verwaltungsrates zu ernennen. Sein Mandat endet mit der Generalversammlung, die im Jahre 2017 stattfinden wird.
5. zur Kenntnis genommen dass das Mandat von Herrn Robert ELVINGER als Rechnungskommissar im Jahre 2007 abgelaufen ist und beschlossen sein Mandat bis zur Generalversammlung die im Jahre 2017 stattfinden wird zu verlängern.
6. beschlossen den Sitz der Gesellschaft von seinem jetzigen Sitz 11B, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg nach L-1212 Luxembourg, 14a, rue des Bains zu verlegen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 24 August 2011.

Unterschriften

Ein Bevollmächtigter

Référence de publication: 2011126230/24.

(110144609) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2011.

M&K Design S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-8308 Capellen, 69, Parc d'Activités Capellen.

R.C.S. Luxembourg B 150.111.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2011121473/10.

(110139776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2011.

Philips International Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 7.334.

Par décision de l'assemblée générale tenue extraordinairement le 29 août 2011, il a été décidé d'accepter les démissions de Monsieur Guy KETTMANN et de Monsieur Jean BODONI, de leur mandat d'administrateurs de la Société. Lors de cette même assemblée, il a été décidé de nommer les personnes suivantes:

- Monsieur Cédric JAUQUET, né le 24 juillet 1975 à Namur (Belgique), ayant son adresse professionnelle à 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, Administrateur;
- Madame Nathalie LETT, né le 24 juin 1975 à Thionville (France), ayant son adresse professionnelle à 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, Administratrice.

Le mandat des administrateurs viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale de 2012.

Luxembourg, le 29 AOÛT 2011.

Pour: Philips International Finance S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Valérie Wozniak / Nathalie Lett

Référence de publication: 2011125034/21.

(110143050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2011.

Maslow I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 154.336.

Les comptes annuels pour la période du 15 juillet 2010 (date de constitution) au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 24 août 2011.

Référence de publication: 2011121474/12.

(110139763) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2011.

Maxam Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 41, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 159.757.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 20 juillet 2011.

Référence de publication: 2011121475/11.

(110139518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2011.

Esther Sixteen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1943 Luxembourg, 36, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 131.864.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale tenue à Luxembourg en date du 17 août 2011

L'Assemblée a décidé de réélire Mr. René DEMOULIN, né le 28 octobre 1952 à Rachecourt (Belgique), résidant professionnellement 36, Rue Gabriel Lippmann, L-1943 Luxembourg, et Mr. Owen Francis LYNCH, né le 16 mai 1959 à Louth, Irlande, résidant professionnellement 3^{ème} étage, 2 Hill Street, St Helier, Jersey, JE4 8RY, en tant que Gérants de la société. Le terme de leur mandat sera d'une durée illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 18/08/2011.

Pour la société

ESTHER SIXTEEN SARL.

Référence de publication: 2011121876/16.

(110140415) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2011.

IP DEVELOPPEMENT Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 120.925.

CLÔTURE DE LIQUIDATION*Extrait*

Il résulte d'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 5 août 2011 documenté par Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg, enregistré à Luxembourg A.C., 9 août 2011, LAC / 2011 /36040.

Que:

- la Société a été mise en liquidation et dissoute avec effet immédiat,
- la clôture de la liquidation de la Société a été prononcée,
- que les livres et documents sociaux seront conservés pour une durée de cinq ans à L-2086 Luxembourg, 412F route d'Esch.

Luxembourg, le 22 août 2011.
Pour extrait conforme
Joëlle BADEN
Notaire

Référence de publication: 2011125026/20.

(110143206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2011.

Maxam Tire International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 41, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 159.718.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 20 juillet 2011.

Référence de publication: 2011121476/11.

(110139517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2011.

Magine, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8314 Capellen, 34, Domaine de Beaulieu.

R.C.S. Luxembourg B 122.564.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011121481/10.

(110139484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2011.

Master Tel Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 100.830.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011121484/9.

(110139983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2011.

Zouk SOL S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 141.518.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011126364/11.

(110145238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2011.
